

**R E P U B L I Q U E   D U   C A M E R O U N**  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 2023**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

**CHAPITRE 25**

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS**  
**SECONDAIRES**

**VERSION FRANCAISE**



# SOMMAIRE

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>NOTE EXPLICATIVE</b>  | <b>5</b>  |
| <b>PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE</b>  | <b>7</b>  |
| 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES   | 9         |
| 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE   | 9         |
| 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES  | 10        |
| 3.1. BILAN TECHNIQUE   | 10        |
| 3.2. BILAN FINANCIER   | 29        |
| 3.3. PERSPECTIVES  | 36        |
| 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE  | 37        |
| 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES  | 38        |
| <b>DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES</b>  | <b>41</b> |
| 6. <b>PROGRAMME 105: RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b>   | <b>45</b> |
| 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME   | 47        |
| 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME   | 49        |
| 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS  | 50        |
| 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS  | 55        |
| 7. <b>PROGRAMME 106: AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b> | <b>57</b> |
| 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME   | 59        |
| 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME   | 61        |
| 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS  | 61        |
| 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS  | 66        |
| 8. <b>PROGRAMME 107: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b>  | <b>67</b> |
| 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME   | 69        |

|      |   |    |
|------|---|----|
| 8.2. | STRATÉGIE PROGRAMME   | 71 |
| 8.3. | PRÉSENTATION DES ACTIONS  | 71 |
| 8.4. | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS  | 82 |
| 9.   | <b>PROGRAMME 112: INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b> | 83 |
| 9.1. | PRÉSENTATION DU PROGRAMME   | 85 |
| 9.2. | STRATÉGIE PROGRAMME   | 87 |
| 9.3. | PRÉSENTATION DES ACTIONS  | 87 |
| 9.4. | PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS  | 92 |

## NOTE EXPLICATIVE

---

La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique mis en place depuis 2013 au Cameroun. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme dans le respect des directives communautaires CEMAC.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget, le présent document, intitulé « Projet de Performance Annuel » constitue la réponse du Ministère des Finances à cette exigence de la réforme.

Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour le compte de l'exercice 2023, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de Développement.

Il comporte, trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;
- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre



**PREMIERE PARTIE**  
**SYNTHESE DE LA STRATEGIE**



## ■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le capital humain constitue un facteur clé au développement économique et en particulier à l'industrialisation d'un pays. En effet, il est indispensable pour une société qui ambitionne de booster son secteur industriel de disposer d'une main d'œuvre suffisante et de bonne qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques adéquates dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accessibilité aux facilités sociales de base et de la protection sociale.

Dans ce cadre, la vision de la PNG est de contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité, dans lequel les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de participer à l'atteinte de ses objectifs de développement et bénéficient équitablement des retombées de sa croissance. Il s'agit de promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique, et inclusive fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes, dans la perspective d'un développement durable, équitable et participatif.

Le MINESEC, à travers ses différents axes d'intervention, rejoint l'axe stratégique N0 1 de la PNG qui a pour objectif d'assurer la : « promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information » et, mène ses activités dans la perspective de contribuer à améliorer la scolarisation de la jeune fille dans les ZEP et réduire les taux de déperdition scolaire chez cette dernière.

La prise en compte du genre dans le Sous-Secteur de l'Education et de la Formation s'appuie sur les programmes 105, 106, 107, 112

## ■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au décret n° 2012/267 du 11 juin 2012, le Ministère des Enseignements Secondaires est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement secondaire et d'enseignement normal.

A ce titre, il est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général et technique;
- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement normal;
- de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement secondaire général et technique ainsi que du contrôle de leur mise en œuvre;
- de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement normal et technique ainsi que du contrôle de leur mise en œuvre, en relation avec le ministère chargé de l'éducation de base;
- de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves de l'enseignement secondaire général et technique, en liaison avec le ministère chargé de la Jeunesse et de l'Education civique;

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de ce niveau d'enseignement;
- de l'élaboration, de l'analyse et de la tenue des statistiques de ce niveau d'enseignement;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publiques et privées pour ce niveau d'enseignement;
- de l'orientation et de la planification scolaire;
- de la politique du livre pour ce niveau d'enseignement;
- du suivi des constructions des bâtiments et infrastructures scolaires de ce niveau d'enseignement;
- de la gestion et de la formation continues des personnels enseignants de ce niveau d'enseignement sous réserve des attributions dévolues aux autres chefs de départements ministériels.

Il assure la tutelle de :

- l'Office du Baccalauréat du Cameroun (O.B.C) ;
- General Certificate of Education Board (G.C.E.Board).

### ■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Les performances antérieures se présentent suivant le Bilan technique, le Bilan financier et Perspectives

#### ■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

##### **BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021**

En 2021, l'action du Ministère des Enseignements Secondaires a été articulée autour des quatre programmes ci-après :

- 331: Renforcement de l'accès à l'Enseignement Secondaire;
- 332: Amélioration de la qualité de l'Education et de la vie en milieu scolaire dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires ;
- 333: Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires;
- 334: Gouvernance et Appui Institutionnel dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires, programme support. Le contexte de mise en œuvre de ces quatre programmes a été caractérisé par les faits ci- après :
- Une demande d'éducation soutenue en provenance du sous-secteur de l'Education de base, des réfugiés dans certaines localités frontalières et des déplacés des Régions qui connaissent des troubles sociopolitiques ;
- L'insécurité dans les Régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'extrême-Nord. Ceci entraînant de nombreuses perturbations aussi bien au niveau des enseignements qu'au niveau des évaluations ;
- La poursuite sur le plan pédagogique de la révision des programmes d'études bâtis selon

l'Approche Par les Compétences, la professionnalisation des Enseignements, la formation en alternance école/entreprise dans l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, le lancement de l'expérience pilote d'élaboration des manuels scolaires pour l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel ;

- Le respect des mesures barrières pour freiner la propagation du COVID-19;
- Le déroulement des activités du Distance Education ;
- Le lancement de l'expérience pilote d'élaboration des manuels scolaires pour l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel ;
- La forte dégradation des infrastructures scolaires par le vieillissement et les sinistres ;
- L'absence de certains équipements pédagogiques sur le marché local ;
- La digitalisation des Enseignements Secondaires ;
- La domiciliation effective des frais exigibles et des frais d'examens et concours officiels dans une banque commerciale approuvée par le Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- La révision des programmes d'études bâtis selon l'Approche Par les Compétences avec Entrée par les Situations de Vie s'est poursuivie avec, cependant, des exigences encore plus nombreuses en termes de vulgarisation, de formation, de suivi-évaluation ;
- La persistance en milieu scolaire des déperditions, des violences et des fléaux tels que la consommation des drogues ont motivé une réponse du système éducatif en matière de santé, d'orientation scolaire et d'encadrement des apprenants en difficultés ;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND);
- La mise en œuvre du nouveau Régime Financier de l'Etat ;
- L'introduction permanente de nouveaux outils de pilotage du Budget Programme ;
- L'introduction de nouvelles réformes dans le système de passation des marchés publics. La performance de chacun de ces programmes est la suivante :

### **Programme 331 :**

S'agissant du programme 331 intitulé « Renforcement de l'accès à l'Enseignement Secondaire », son objectif est d'accroître l'accès aux enseignements secondaires, avec pour indicateur le taux de transition du primaire au secondaire. En 2019, ce taux était de 59.23 %. Il était attendu qu'il atteigne 59,5% en 2021, cette valeur a plutôt subi une régression en passant à 57,69%, du fait de la fermeture de certains établissements des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de la crise sociopolitique, réduisant ainsi les capacités d'accueil. Pour accroître l'accès aux Enseignements Secondaires, les actions majeures ci-après ont été menées en 2021 :

### **En ce qui concerne les infrastructures scolaires :**

- La poursuite des travaux de construction du CETIC Bilingue de MEWOULOU ;
- La construction d'un bloc pédagogique en R+1 de 08 salles de classe + 02 bureaux + 02 toilettes au Lycée Technique de NGAOUNDERE MARDOCK dans la VINA (phase 1) ;
- La construction de deux (02) établissements clés en main, notamment le CETIC de BIMBIA et le Lycée Classique et Moderne de MVOMEKA'A (phase 1) ;
- La construction d'un bloc Administratif en R+1 au Lycée Technique Bilingue de LIMBE ;
- La construction de trente-trois (33) blocs de deux (02) salles de classe ;
- La construction de vingt-sept (27) blocs de trois (03) salles de classe + 1 bureau ;
- La réhabilitation des infrastructures scolaires dans trois (03) établissements (Lycée de NGOA-

EKELLE, Lycée Moderne de NKOZOA et Lycée de BADJOUA) pour un montant de 100 millions.

**En ce qui concerne les équipements scolaires, les projets ci-après ont été exécutés :**

- L'équipement de 86 salles de classe en 5 160 tables-bancs ;
- L'équipement de 129 ateliers en kits de petits matériels didactiques ;
- L'équipement de 64 salles de professeurs en bureaux et chaises ;
- L'alimentation en énergie solaire du CETIC DE FOUTOUNI ;
- Le branchement au réseau d'électricité de quatre (04) établissements (ENIET de NGAOUNDERE, CETIC de BEKA HOSSERE, CETIC DE MALIMBA et Lycée Technique de DOUKOULA) pour un montant de 100 millions. Quant à la gestion

**des établissements d'enseignement secondaire et des Ecoles Normales:**

- Les activités pédagogiques ont été bien organisées dans les établissements d'enseignement secondaire. Les personnels administratifs ont assuré la gestion courante et la sécurité des établissements scolaires, ainsi que les activités de fin d'année.
- La subvention aux établissements et Organisations de l'Enseignement privé a été allouée au titre de l'Exercice 2021. Programme 332 :

**En ce qui concerne le programme 332** qui porte sur l'*amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire*, il vise à améliorer la qualité des apprentissages. Son indicateur est le *taux d'achèvement du premier cycle*. Il est passé de 57.82% en 2019 à 50,53% en 2021. La crise dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest constitue la cause principale de sa régression.

**Dans le domaine de l'amélioration de l'action pédagogique,**

Afin de contribuer à un meilleur achèvement des études au premier cycle par les apprenants en 2021, de nombreuses activités ont été menées. Elles ont concerné : la poursuite de la réforme des programmes d'étude en cours (réforme progressive) en vue de meilleurs apprentissages, le renforcement des capacités, l'encadrement, le suivi-évaluation des personnels enseignants et administratifs ; l'organisation des examens certificatifs et concours ; l'amélioration du cadre de vie et de travail dans les établissements d'enseignement secondaires.

**En lien avec la réforme des programmes :**

- 44 programmes d'étude des classes de Tle ESG ont été révisés ;
- 44 guides pédagogiques produits. - En lien avec le renforcement des capacités :
- 1046 Inspecteurs et 17038 enseignants et conseillers d'orientations formés ;
- Formation de 346 enseignants de mathématiques, 47 chefs d'établissements et 241 élèves professeurs de mathématiques formés dans le cadre du projet AIMS ; **En lien avec**

**l'organisation réussie des examens officiels :**

- Définition des épreuves du Baccalauréat ESG ;
- Production de 2951 d'examens pour la DECC, et l'OBC.

**En lien avec l'encadrement et le suivi-évaluation :**

- Production de 3045 ressources pédagogiques produites dans le cadre de DE et des chantiers pédagogiques et de 01 revue didactique pour la formation continue de la chaîne pédagogique ;

- Renforcement de capacités 689 inspecteurs pédagogiques ;
- Suivi-évaluation de 10634 enseignants ;
- Encadrement et évaluation de 7903 élèves-professeurs des ENS et ENSET
- En matière de lutte contre les déperditions scolaires,

**En lien avec la promotion de la santé scolaire :**

- dépistage des maladies oculaires et covid 19 au profit des personnels du MINESEC ;
- sensibilisation de 820 000 élèves sur le respect des règles d'hygiène ;
- formation de 1777 vendeuses sur la qualité des denrées alimentaires et d'hygiène corporelle ;
- renforcement de capacité de dix médecins et vingt infirmiers scolaires ;
- formation de 523 vendeuses à l'appropriation de la police sanitaire sur l'éducation nutritionnelle ;
- sensibilisation de 40 950 élèves dans le cadre de la lutte contre le VIH et les IST en milieu scolaire ;
- désinfection des établissements ;

**En lien avec la promotion de l'assistance scolaire :**

- attribution des bourses d'une valeur de dix mille (10 000) francs CFA à 5310 élèves méritants y compris les élèves handicapés et les filles des filières technologiques ;
- attribution de 742 bourses aux élèves des filières technologiques dans les Régions de l'Ouest, du Littoral et de l'Extrême Nord.

**En lien avec la lutte contre les drogues :**

- 180 intervenants du secteur éducation formés sur la question de la violence et la lutte contre la consommation des drogues à Buea ;
- 10 plans régionaux de lutte contre la violence et la consommation de la drogue en milieu scolaire élaborés et diffusés ;
- 16 Cartographies de Risques et de vulnérabilité (CRV) élaborées dans les villes d'Edéa, Kribi et Ambam ;

trois Ateliers de restitution tenus devant la Communauté éducative.

**En lien avec l'amélioration de la santé et de l'accompagnement psychologique en milieu scolaire :**

- 20 Chefs de services régionaux et départementaux formés en accompagnement psychosocial des élèves déplacés des zones en proie à l'instabilité ;
- 250 Guides d'accompagnement psychologique produits et diffusés

**En lien avec l'amélioration de l'accès au service d'orientation :**

- Production et diffusion d'un canevas de planning d'activités d'orientation dans un établissement scolaire ;
- Élaboration, production et diffusion de 50 exemplaires d'une Brochure bilingue français et anglais intitulée « Opportunités de formation ».

**Quant à l'amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire,**

**En lien avec la dynamisation des activités post et périscolaires :**

Renforcement des capacités de 40 personnels en charge des APPS.

**En lien avec la promotion du culte de l'excellence :**

- 250 palmes académiques attribuées aux enseignants méritants ;
- 5658 bourses attribuées aux élèves handicapés, ceux issus des parents handicapés et filles des filières scientifiques et technologiques.

**En lien avec l'amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et élèves :**

- Paiement des frais de relèves de 6073 ECI et des arriérés de 1876 personnels ;
- Paiement des salaires. En lien avec l'organisation des activités sportives en milieu scolaire ;
- 1 119 établissements visités dans le cadre du suivi et évaluation de l'application des programmes d'EPS et de l'Enseignement des sports scolaires. **Programme 333 :**

**Le troisième programme opérationnel, 333**, présente les actions d'*intensification de la professionnalisation et d'optimisation de la formation*. Son objectif est d'*Adapter les formations à l'environnement socioéconomique*. En 2021, il était attendu que le nombre de filières professionnalisantes développées dans le sous-secteur passe de 66 à 68. Cet objectif a été atteint.

Pour atteindre cet objectif, une priorité a été accordée au MINESEC à la diversification de l'offre de formation professionnalisante, au développement de l'entrepreneuriat en milieu scolaire et au renforcement de la compétitivité de la formation et de l'innovation.

**Dans le cadre de la diversification de l'offre de formation professionnalisante,**

- Travaux de construction du Lycée Technique et professionnel de Nsam, réalisés à 89% dans le cadre du projet PEST ;
- Travaux de construction du Lycée Technique et professionnel de Maroua, réalisés à 76% dans le cadre du projet PEST ;
- Travaux de construction du Lycée Technique et professionnel d'Ombé, réalisés à 60% dans le cadre du projet PEST ;
- Equipements et mobiliers dans les trois (03) Lycées Techniques (NSAM– MAROUA et OMBE), livrés à 90% dans le cadre du projet PEST ;
- Travaux de construction des Lycées agricoles de Lagdo et de Yagoua réalisés chacun à 60% ;
- Travaux de construction du Lycée professionnel d'Ekounou réalisés à 19% ;
- Acquisition des équipements lourds et de pointe de l'atelier de la spécialité Techniques de Gestion forestière du LT Mbalmayo ;

**Dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat en milieu scolaire,**

- 02 unités de production d'application fonctionnelles respectivement au Lycée Technique de NKOLBISSON et au Lycée Agricole de LAGDO;
- Appui à une vingtaine d'établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel dans activités de productions utilitaires ;
- 700 enseignants du secondaire technique placés en stage de perfectionnement en entreprises pour une meilleure professionnalisation des enseignements ;
- 40 000 élèves du secondaire technique ont effectué un stage en entreprises au cours de l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la formation en alternance école-entreprise ;
- Journées Portes Ouvertes de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (JPO/ESTP), organisées, suivies et évaluées sur l'ensemble du territoire national. **Quant au**

### **renforcement de la compétitivité de la formation et de l'innovation,**

- 3439 leçons enregistrées en ligne dans le cadre du Distance Education ;
- Laboratoire de la série Technologie de l'Information du GBHS de Bamenda down town, équipé ;
- Laboratoire de la série Technologie de l'Information du GBHS de Kumbo, équipé ;
- Laboratoire de la série Technologie de l'Information du GBHS de Buéa, équipé ;
- Semaine Nationale du Bilinguisme, organisée sur l'ensemble du territoire national ;
- Capacités d'une centaine d'enseignants, renforcées dans le cadre de l'implémentation du Programme d'Education Bilingue Spécial (PEBS) ;
- Laboratoire de la série des arts cinématographiques Lycée Général Leclerc, équipé ;
- Laboratoire de la série des arts cinématographiques du GBHS de Buéa Molyko, équipé ;
- Festival National des Arts et Cultures à l'Ecole, organisé.

### **Enfin, en ce qui concerne le programme 334 de Gouvernance et d'appui institutionnel,**

L'objectif est d'assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources, avec pour indicateur le taux de réalisation des activités programmées au MINESEC. Il était attendu que ce taux dépasse la barre de 98,5% en 2021. A la fin de l'exercice, ce taux était de 94,62%.

Les actions prioritaires du programme support sont les suivantes :

### **En ce qui concerne le renforcement du système d'information :**

- 35 847 courriers entrant au service de l'accueil ;
- 2 548 courriers entrant au service de la relance;
- 13 704 actes certifiés ;
- 20 634 actes de carrières enregistrés ;
- 3311 bordereaux transmis dans les autres administrations ;
- 8000 documents officiels traduits ;
- Réalisation du réseau informatique des 5e, 4e, 3e, 1er niveaux du bâtiment abritant les services centraux du MINESEC terminée ;
- Plateforme de messagerie officielle du MINESEC réalisée et création de 272 comptes utilisateurs ;
- 1200 articles et documents publiés sur le site du MINESEC ;
- 46 réunions organisées par vidéo conférence ;
- Réalisation du portail web du MINESEC à quatre plateformes ;
- Administration et maintenance du site web du MINESEC - Couverture des événements auxquels assiste le Ministre (80%);
- Production de 09 émissions du micro programme radiophonique (35%);
- Production de 2 magazines « Le Secondaire » (50%) ;
- Actes du MINESEC diffusés sur le site web ;
- 2000 recherches et renseignements des usagers effectués.

### **renforcement de la planification et la coopération,**

**En ce qui concerne le renforcement de la planification, les activités majeures ci-après ont été menées :**

- Plan d'Action du MINESEC élaboré et mis en œuvre ;
- Les documents de planification et de programmation élaborés et validés : - Annuaire

statistique ; - Rapport d'analyse ; - Rapport de revue des activités du MINESEC et PAP ; - CDMT ; - Feuille de route;

- Collecte des données 2020/2021 ;
- Production de l'annuaire statistique 2020/2021 ;
- Production des rapports d'analyse 2016/2017 ; 2017/2018 et 2018/2019 ;
- Réalisation d'une étude sur les besoins en personnels enseignant au niveau des services déconcentré (Elaboration, distribution et importation des questionnaires) ;
- Elaboration des Termes de références des études pour la mise en place de neuf (09) Lycées Techniques et Professionnels Agricoles.

**Pour ce qui est du renforcement de la Coopération au MINESEC, les activités majeures ci-après ont été menées :**

- Signature de 04 Conventions avec les entreprises (Memorandum Of Understanding (MOU) EVO SOLUTIONS et MOU OMEGA relative à l'usage des TIC dans les établissements secondaires, MOU ORANGE et MOU ECOBANK relative au paiement des contributions exigibles et des frais d'examens officiels pour le compte du MINESEC) ;
- Réalisation d'01 formation par alternance (avec une institution, l'Ambassade de France) ;
- Offre de 02 de bourses de formation ;
- Actualisation du « Fichier des partenariats ».

**En matière de suivi/évaluation, les principales activités suivantes sont menées au parcours de l'exercice 2021 :**

- Feuille de route du MINESEC élaborée mise en œuvre ;
- Suivi et production du rapport de la feuille de route 2021 du MINESEC. **S'agissant de la gestion financière et budgétaire,**
- Le Rapport Annuel de Performance 2020 du MINESEC a été élaboré, validé et saisi dans PROBMIS ;
- le Projet de Performance Annuel 2022 du MINESEC a été élaboré et saisi dans PROBMIS ;
- Un rapport de maturation des projets élaboré, validé et transmis au MINEPAT (la banque des projets du MINESEC a été entièrement mise à jour);
- Le contrôle et le dialogue de gestion sont effectués ;
- Le Plan de Passation des marchés est exécuté normalement (100%) ;
- Les subventions mandatées à quatre (04) ONG et à sept (07) Syndicats et associations, ainsi que la contribution du MINESEC au fonctionnement du Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques à hauteur de 50 000 000;
- Les travaux de réhabilitation des infrastructures sinistrées financés par le Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education réalisés : 52 réhabilitations des infrastructures,
- Les arriérés d'investissement et de fonctionnement sur les exercices clos ont été payés (26 dossiers d'arriérés traités);
- Les Travaux d'amélioration des conditions de travail exécutés : bâtiments entretenus, gardiennage effectué, site web et autres équipements maintenus consommations communes payées.

**En ce qui concerne la gestion des ressources humaines,****En ce qui concerne l'assainissement des fichiers solde et personnel:**

- Base de données actualisée à 70%;
- 11631 dossiers de contentieux traités ;
- Fichier solde assaini à 70% ;
- Appui à la prise en charge des vacataires de la péninsule de BAKASSI ;

**Dans le cadre de la formation continue:**

- 28,5% du plan de formation élaboré;
- 2 456 dossiers de formation traités;
- 1 572 personnels formés;
- 100% du plan de formation élaboré a été exécuté.

**Relativement au traitement des actes de carrière et de la solde:**

- 34 749 actes d'avancement initiés et transmis pour signature;
- 1 807 dossiers de liquidation des droits traités;
- 5 224 dossiers de prise en charge traités;
- 5 224 dossiers d'intégration traités;
- 7 147 actes de carrière validés à la Paierie;
- 4 435 dossiers de prise en charge mandatés à la paierie;
- 2 578 décrets d'intégration mandatés.

**Relativement au renforcement du SIGIPES :**

- Réparation des segments filaire du réseau SIGIPES;
- installation d'un nouveau serveur SIGIPES;
- réinstallation du SIGIPES (anciennes et nouvelles version 5.3.11);
- Dépannage sur le réseau CAMTEL liant le MINESEC au CENADI;
- maintenance permanente des nœuds et équipements réseau;
- Installation d'une nouvelle baie pour sécuriser les équipements de la salle serveur.

**Dans le cadre de la coordination des services centraux et déconcentrés,**

La coordination des services centraux et déconcentrés a été assurée à travers le suivi-évaluation de proximité de la mise en œuvre des outils de pilotage que sont le PTA, la Feuille de route et le Plan d'action. Dans ce cadre, de nombreuses réunions de coordination ont été tenues et les rapports y afférents produits. Au bilan:

- De la Coordination centrale du Secrétaire Général :
  - 12 rapports mensuels de coordination produits;
  - 06 réunions de concertation organisées (03 en présentiel et 03 en visio conférence) avec les responsables des services centraux, déconcentrés et des organismes sous-tutelles organisées ;
- De la Coordination des Inspections de Services: rapports de coordination produits;
- De la Coordination des Inspections de Pédagogie, des directions et des divisions : rapports de coordination produits ;
- De la Coordination des Services déconcentrés: rapports et pièces périodiques produits et transmis à la hiérarchie.

**Dans le domaine du contrôle et de l'audit interne,**

- Mise en œuvre des activités d'audit et de contrôle internes par l'Inspecteur Général des Services et par les trois Inspecteurs des Services : 615 établissements scolaires contrôlés dans le cadre des missions :
- De contrôle du déroulement des activités liées à la rentrée scolaire 2020-2021, 2021-2022 et au déroulement des examens officiels, session 2021 ;
- d'investigations des cas de dénonciation portées à l'attention de Madame le Ministre par les membres de la Communauté éducative, les acteurs de la société civile et par les autres administrations ;
- de Contrôle de la gestion et du fonctionnement des établissements scolaires (Contrôle de la collecte et de l'utilisation des frais exigibles, de l'endettement des établissements scolaires publics, de l'implémentation du clean school, de la mise en œuvre du Distance-Education en rapport avec l'utilisation des frais Informatiques) ;
- de Contrôle de l'utilisation de la subvention accordée aux établissements scolaires privés au cours de l'exercice budgétaire 2018 et 2019 .
- Mise en œuvre des activités de suivi-évaluation de l'exécution physique des projets : un rapport de contrôle de l'exécution physique des projets disponible :02 à financements conjoints ;
- Mise en œuvre des activités de suivi et évaluation des projets :
- 360 projets suivis : 360 à financements BIP;
- 04 rapports de suivi-évaluation produits.
- Mise en œuvre des activités de la Cellule de Lutte contre la Corruption mises en œuvre :
- Renforcement des capacités des membres des conseils d'établissement : 60 présidents de conseil formés;
- 80 cas de dénonciation enregistrés via le numéro de téléphone et la boîte E-mail de la Cellule de Lutte contre la Corruption ;
- Missions d'investigations des cas de dénonciation et contrôle du déroulement des examens : 12 missions d'investigations effectuées, 48 centres d'examen, 04 délégations régionales et 08 délégations départementales contrôlées ;
- Mise en œuvre des activités de Contrôle des établissements privés :
- Contrôle de l'utilisation des subventions allouées par l'État dans 477 établissements subventionnés en 2019 ;
- 188 établissements présumés clandestins contrôlés dans les dix (10) Régions

#### **Dans le cadre de la veille et conseil juridique,**

#### **VULGARISATION DE LA CULTURE JURIDIQUE**

- 06 Copies des exposés et rapports d'entretiens sur des thèmes pratiques de droit, lors des réunions de coordination ou des réunions bilan disponibles;
- 02 Compte rendu d'entretien des responsables des services centraux et déconcentrés du MINESEC sur la thématique du paiement en ligne des frais scolaires disponible;
- 02 Dépliants à caractère juridique conçus et distribués aux enseignants;
- 445 Textes juridiques recherchés, collectés, lus, toilettés, classifiés et validés **SUIVI DU RESPECT DES NORMES ET PROCEDURES JURIDIQUES**
- 54 Avis juridiques émis et transmis sur les projets d'actes législatifs, réglementaires ou conventionnels et sur les problèmes relevant du MINESEC;

- 32 Avant-projets et projets de textes juridiques législatifs et réglementaires et d'actes contractuels élaborés et transmis;
- 43 Dossiers de sécurisation juridique des sites des établissements scolaires ou de formation publique relevant du MINESEC et de demande d'immatriculation à transmettre au MINDCAF;
- 16 Dossiers des paiements numériques des contributions exigibles et des frais des examens et concours officiels relevant du MINESEC traités.

### **DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT AU MINESEC**

- 32 Actes reçus ou des diligences effectuées;
  - 41 Conclusions et mémoires en défense ou en réplique rédigés et déposés;
  - 74 Rapports de suivi des procès devant les Tribunaux et Cours rédigés;
  - 61 Certificats de recours exercés.
- . En somme, les résultats obtenus dans l'exécution des programmes en 2021 ont contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique du Ministère :
- En dépit de la persistance de la crise sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, les activités de l'enseignement secondaire général, l'enseignement secondaire technique et l'enseignement normal ont été organisées ;
  - la révision des programmes d'études et la recherche des méthodes de l'enseignement secondaire général et technique ont été poursuivies ;
  - la formation morale, civique et intellectuelle des élèves de l'enseignement secondaire général et technique a été effectuée ;
  - les statistiques du Sous-secteur ont été élaborées et analysées ;
  - la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publiques et privées ont été suivies et contrôlées ;
  - les activités d'orientation et de planification scolaire ont été menées ;
  - les constructions des bâtiments et infrastructures scolaires ont été suivies et contrôlées ;
  - les activités d'orientation et de planification scolaire ont été menées ;
  - les constructions des bâtiments et infrastructures scolaires ont été suivies et contrôlées ;
  - la formation continue des personnels enseignants a été effectuée ;
  - les examens officiels ont été organisés par les organismes sous tutelle:
    - l'Office du Baccalauréat du Cameroun (O.B.C)
    - le General Certificate of Education Board (G.C.E. Board).

### **BILAN TECHNIQUE A MI-PARCOURS DE L'EXERCICE 2022**

Pour l'exercice 2022, le MINESEC met en œuvre quatre programmes budgétaires à savoir :

- Programme 105 : Renforcement de l'accès aux Enseignements Secondaires
- Programme 106 : Amélioration de la qualité de l'Education et de la Vie en milieu scolaire
- Programme 107 : Gouvernance et appui institutionnel dans le Sous-secteur des Enseignements Secondaires
- Programme 112 : Intensification de la professionnalisation et optimisation de la formation dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires

**Il convient de noter que ces quatre programmes (105, 106, 107 et 112) correspondent aux quatre programmes du triennat passé (331, 332, 333 et 334).**

Leur performance à mi-parcours de l'exercice 2022 est la suivante :

### **Le programme 105 :**

Le Programme 105 « Renforcement de l'accès aux Enseignements Secondaires », a pour objectif d'accroître l'accès aux enseignements secondaires, et pour indicateur le taux de transition du primaire au secondaire. Les actions de ce programme portent sur (i) le développement des infrastructures scolaires, (ii) le développement des équipements scolaires et (iii) la gestion des établissements d'enseignement secondaire et des Ecoles Normales.

Le taux moyen d'exécution du programme est de **61,68%, soit 49,07% pour les infrastructures, 74,29% pour les équipements et 85% pour la gestion des établissements scolaires.**

La performance par action est la suivante :

**S'agissant des infrastructures scolaires**, les projets ci-après sont en cours d'exécution :

- L'achèvement des travaux de construction d'un bloc pédagogique en R+1 de 08 salles de classes+ 02 bureaux+02 toilettes au lycée Technique de NGAOUNDERE-MARDOCK (taux d'exécution au 31 octobre 2022 est 70%) ;
- L'achèvement des travaux de construction d'un bloc pédagogique de 08 salles de classe avec bureaux, toilettes et tables-bancs (1ère phase) au Lycée Bilingue de FOYETT dans le NOUN (taux d'exécution au 31 octobre 2022 est 50%) ;
- L'achèvement des travaux de construction d'un bloc pédagogique de 04 salles de classe et deux (02) salles spécialisées + bureaux + toilettes+ tables bancs (1ère phase) au Lycée bilingue de NYOM dans le MFOUNDI (taux d'exécution au 31 octobre 2022 est 80%) ;
- La construction d'un bloc pédagogique de 04 salles de classe et deux (02) salles spécialisées avec bureaux, toilettes et tables-bancs (1ère phase) au Lycée de Bokwango dans le FAKO (taux d'exécution au 31 octobre 2022 est 85%) ;
- La poursuite des travaux de construction du Lycée Classique et Moderne de MVOMEKA'A clés en main (taux d'exécution au 31 octobre 2022 est 80%) ;
- La construction de 40 blocs de trois (3) salles de classe et de deux (2) blocs de deux (2) salles de classe (taux d'exécution au 30 septembre 2022 est 65%) ;
- La construction de trois (3) ateliers de pratique professionnelle (taux d'exécution au 30septembre 2022 est 67%) ;
- La construction d'une salle multimedia (taux d'exécution au 30 septembre 2022 est 40%) ;
- L'achèvement des travaux de construction de neuf (9) blocs de deux (2) salles de classe (taux d'exécution au 30 septembre 2022 est 0%) .

Par ailleurs, dans le cadre du budget de fonctionnement délégué, les structures ci-après ont été réhabilitées:

- Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Centre ;
- Lycée Bilingue de DOMAYO (Région de l'Extrême Nord) ;
- Lycée OURO LABBO (Région du Nord) ;

- CETIC D'EBOLOWA 2 (Région du Sud) ;
- Lycée classique de BAGANGTE (Région de l'Ouest) ;
- Antenne de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique de l'OUEST (Région de l'Ouest) ;
- Lycée Technique de BAFANG (Région de l'Ouest) ;
- Lycée de Ngaoundéré Mardock (Région de l'Adamaoua).

**En ce qui concerne les équipements scolaires :**

- sur les 24 projets d'alimentation des établissements scolaires en énergie solaire prévus, 10 sont déjà réceptionnés et les autres en cours d'exécution (taux d'exécution au 30 septembre 2022 est 65,58%) ;
- sur les 80 kits de petits matériels didactiques programmés pour les établissements scolaires, 52 ont déjà été réceptionnés et les autres sont en cours d'acquisition (taux d'exécution au 30 septembre 2022 est 83%) ;
- les 741 tables bancs prévus ont été acquises et mis à la disposition des établissements d'enseignement secondaire et normal par les Délégués régionaux.

**Quant à la gestion des établissements d'enseignement secondaire et les Ecoles Normales,**

L'offre des Enseignements Secondaires s'est accrue comme suit :

| Domaines                                | Etablissement public |                      |                 | Etablissement privé |            |
|---|----------------------|----------------------|-----------------|---------------------|------------|
|   | Créations            | Ouverture            | Transformations | Créations           | Ouvertures |
| Enseignement Général                    | 12                   | 13                   | 13              | 153                 | 118        |
| Enseignement Technique et Professionnel | • 9 CETIC<br>• 8 LT  | • 11 CETIC<br>• 8 LT |                 | 21                  | 12         |
| <b>Total</b>                            | <b>29</b>            | <b>32</b>            | <b>13</b>       | <b>174</b>          | <b>130</b> |

Les activités suivantes ont été menées dans ces établissements :

- Attribution de la subvention de l'Etat à 828 établissements privés ;
- Organisation des activités du calendrier scolaire dans 2782 établissements d'enseignement secondaire et normal. Le taux d'exécution physique est de 85%.
- Execution des recettes affectées: assurance scolaire, bibliothèque, etc.

**Le programme 106 :**

Le Programme budgétaire 106 qui est relatif à l'amélioration de la qualité de l'Education et la vie en milieu scolaire, a pour objectif d'améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages. Les actions menées dans ce programme portent sur l'amélioration de l'action pédagogique, la lutte contre les déperditions scolaires et l'amélioration des conditions de vie et

de travail en milieu scolaire. La performance à mi-parcours de ces actions est la suivante :

### **ACTION 01 : AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE**

Elle comprend 5 activités :

- 72 programmes d'études révisés
- 73 programmes d'études prévalidés
- et 04 programmes d'études implantés;Le renforcement de l'encadrement et du suivi-évaluation des personnels :
- 3542 Elèves-Professeurs suivis et évalués
- 7189 enseignants de champ encadrés et évalués par les IPN et les IPR;

#### **La mise en oeuvre du projet AIMS:**

- Formation continue de 56 Inspecteurs dans la Mise en œuvre du Projet AIMS;
- Suivi évaluation de 250 enseignants formés dans le cadre du projet AIMS;

#### **La sécurisation et l'organisation des examens officiels:**

Les résultats aux examens officiels relevant des Enseignements Secondaires pour le compte de la session 2022 se présentent comme suit :

| N° | Structure en charge de l'organisation                             | Examens   | Taux de réussite (%) |
|----|---|---|----------------------|
| 1  | Direction des Examens, des Concours et de la certification (DECC) | Concours d'entrée en 6 <sup>e</sup> et en 1 <sup>ère</sup> année Technique (sous-système francophone) | 59,70 %              |
|    |   | Common Entrance (sous-système anglophone)   | 69,79 %              |
|    |   | CAP Industriels   | 77,85 %              |
|    |   | CAP Sciences et technologies du Tertiaire + Economie Sociale et Familiale                             | 54,48 %              |
|    |   | BEPC ordinaire  | 66,83 %              |
|    |   | BEPC Bilingue   | 86,04 %              |
|    |   | CAPIET  | 90,06 %              |
|    |   | CAPIEMP   | 96,42 %              |
|    |   | Concours d'entrée aux ENIEG   | 94,32 %              |

|   |  |  |         |
|---|--|--|---------|
|   |  | Concours d'entrée aux ENIET  | 97,69 % |
| 2 | General Certificate Board of Education Cameroon (GCEB) | GCE O' Level   | 67,01 % |
|   |  | GCE A' Level   | 66,17 % |
|   |  | TVE I' Level   | 69,47 % |
|   |  | TVE A' Level   | 78,32 % |
| 3 | Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC)               | Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Général   | 65,92 % |
|   |  | Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général   | 42,91 % |
|   |  | Baccalauréats et Brevets de Techniciens de (Technique Industriel)                            | 74,63%  |
|   |  | Baccalauréats et Brevets de Techniciens (Sciences et Technologies du Tertiaire)              | 71,40%  |
|   |  | Probatoires et Probatoires de Brevets de Techniciens (Technique Industriel)                  | 40,13%  |
|   |  | Probatoires et Probatoires de Brevets de Techniciens (Sciences et Technologies du Tertiaire) | 66,94%  |
|   |  | Brevets Professionnels Industriels   | 81,89%  |
|   |  | Brevets Professionnels Commerciaux   | 88,24%  |

- Production de 3725 sujets aux examens officiels OBC et DECC,
  - Suivi du déroulement des examens de la session 2022
- La systématisation de la formation continue**
- 765 Inspecteurs Coordonnateurs et Inspecteurs Pédagogiques Régionaux formés;
  - 4 540 enseignants formés
- Le développement de l'enseignement à distance :**
- Rénovation du bâtiment annexe du Centre de Distance Education ;
  - 5269 Ressources pédagogiques de l'enseignement à distance produites disponibles en ligne pour un total de 80145.

### **ACTION 02 : RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES**

Dans le cadre de la lutte contre les drogues et les violences en milieu scolaire :

- Installation de caméras de video-surveillance dans 100 (cent) établissements scolaires;
- Subvention au Programme Vaccin Social de la première Dame;
- Supports d'information sur importance des activités post et périscolaire dans la lutte contre les violences produit et diffusés auprès de 500 responsables;
- 78 agents U-report formés;
- 40 responsables formés sur la réglementation, la prévention des violences et la consommation des drogues en milieu scolaire;
- 58 rapports des chefs de services départementaux exploités
- Bourses d'assistance scolaire d'un montant de 10 000 francs distribuées à 80 000 élèves méritants, à besoin spéciaux et aux filles des filières scientifiques et technologiques;
- 2500 plaquettes d'orientation distribuées dans le sous-système anglophone;
- Mission de contrôle des activités post et périscolaire, de l'assurance scolaire, des APEE et des syndicats effectuée ;
- Mise en place d'un "HELP CENTER" pour le service de conseil en ligne ;
- Célébration de la JIF ;
- Une circulaire relative à la redynamisation des jeux scolaires diffusées.

### **ACTION 03 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE**

- Organisation des Finales des Jeux FENASSCO Ligue A à Mvomeka'a ;
  - Promotion de l'Excellence Scolaire à travers la remise de Prix d'Excellence aux meilleurs lauréats des examens officiels par les Partenaires Educatifs ;
  - Attribution de 500 Médailles de Chevaliers des Palmes Académiques et de 300 Médailles d'Officiers des palmes Académiques aux enseignants chevronnés ;
  - Frais de relève payés aux bénéficiaires dans les dix (10 régions).
- Le Programme 112**

Ce programme quant à lui est consacré à la professionnalisation et à l'optimisation de la formation dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires. Il porte sur trois actions :

#### **Action 01: Renforcement de l'offre de formation professionnalisante :**

**Les activités menées sont les suivantes :**

- travaux de Construction et équipement du Lycée Professionnel (LP) d'Ekounou (taux d'exécution de 21,37%);

- Travaux de construction des Lycées Techniques et Professionnels Agricoles de Yagoua et de Lagdo (taux d'exécution de 80%);

Mise en place de nouvelles filières professionnelles :

- Elaboration des référentiels de formation des spécialités F1, F2, F3 , F4, F5, IH et MHB;  
- Renforcement des capacités de 210 enseignants de la spécialité « employés des services financiers » ;

- Manuels de l'Enseignement Secondaire technique et Professionnel en cours d'édition ; **Action 02: Développement de l'entrepreneuriat en milieu scolaire**

- Journées Portes Ouvertes de l'ESTP Edition 2022 organisées dans des 10 régions en mars 2022;

- 30 meilleures réalisations régionales sélectionnées et primées à raison de 03 par région;

- 350 élèves en stage par alternance et 430 enseignants suivis et évalués en entreprise;

- Programme d'initiation à l'entrepreneuriat implanté dans 480 établissements d'enseignement technique ;

- Vingt-cinq (25) manuels scolaires ont été élaborés dans les filières des Techniques Industrielles ;

- Trente-quatre (34) établissements d'enseignement secondaire technique ont été appuyés pour l'implémentation en leurs seins, des unités de production d'application et/ou d'incubateurs de micro-entreprise.

**Action 03: Développement chez les apprenants, des aptitudes complémentaires liées au bilinguisme et au multiculturalisme**

- L'offre d'enseignement bilingue a augmenté :

- 08 (huit) établissements bilingues ont été créés (06 en Enseignement général et 02 en Enseignement technique et Professionnel);

-12 (douze) Lycées Bilingues ont été transformés ;

- Semaine nationale du Bilinguisme organisée; 175 livres distribués aux meilleurs Clubs bilingues; 225 professeurs formés aux activités du Programme Bilingue Spécial;

- 30 meilleurs vergers scolaires régionaux sélectionnés à raison de 03 par region;

- Dynamisation des activités de protection de l'environnement par l'organisation de 04 ateliers de formation sur le Global Program respectivement au Littoral, Ouest, Sud-Ouest et Sud, où 120 Inspecteurs et Enseignants ont été formés; Distribution du matériel didactique Globe à l'ENIEG de Mbalmayo; Organisation d'une conférence en ligne sur le thème « Communicating Globe in changing times »;

- Suivi des Centres de Ressources Multimédia;

- 4832 leçons enregistrées par les Inspections de Pédagogie pour l'Enseignement à Distance.

## programme 107

**Quant au programme 107 de Gouvernance et d'appui institutionnel**, son objectif est d'assurer une gestion rationnelle et optimale des ressources, avec pour indicateur le taux de réalisation des activités programmées au MINESEC.

Les actions prioritaires du programme support sont les suivantes :

**En ce qui concerne le renforcement du système d'information :**

- Plus de 300 000 actes traités, classés et archivés ;
- Le site officiel du MINESEC animé ;
- Le réseau internet est étendu dans les Services Centraux (Inspections de Pédagogie)

**Dans le domaine du renforcement de la planification et la coopération,**

- En ce qui concerne le renforcement de la planification :
- La campagne statistique 2021/2022 en cours (collecte de données effectuée) ;
- une étude sur les besoins en personnel enseignant au niveau des services déconcentrés a été menée ;
- Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) initial est élaboré et validé ;
- Les travaux de maturation des projets sont poursuivis.
- Pour ce qui est du renforcement de la Coopération au MINESEC :
- Signature de 04 Conventions -avec deux (02) partenaires pour l'installation des kits d'énergie solaire dans les établissements scolaires;
- Avec l'Ambassade de France pour la formation continue des professeurs qui enseignent le français aux anglophones ;
- Avec la FECAFOOT pour la promotion du football dans les établissements et la participation du MINESEC à la CAN des élèves.
- Mise à disposition de la communauté éducative des offres de bourses des partenaires ;
- Accueil d'un volontaire de JICA pour la formation continue des enseignants du département du Dja et Lobo, en agriculture et sciences de l'environnement.

**S'agissant de la gestion financière et budgétaire,**

- Le Rapport Annuel de Performance 2020 du MINESEC a été élaboré ;
- le Projet de Performance Annuel 2023 du MINESEC a été élaboré ;
- Plan de passation des marchés exécuté à 88% ; 19 contrats élaborés sur 24, soit 79% ;
- Paiement des arriérés des exercices clos : Engagement de 47 dossiers d'arriérés en cours;
- Installation des kits d'énergie solaire dans 111 (cent onze) établissements scolaires des régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Sud-Ouest ;
- 99 aides accordées pour maladie aux personnels (57 650 000 F CFA) et 10 réhabilitations d'infrastructures sinistrées accordées (182 687 243 F CFA) par le Fonds de Solidarité et de promotion de l'Education.

**En ce qui concerne la gestion des ressources humaines :**

l'assainissement des fichiers solde et personnel :

- 1 019 dossiers disciplinaires relatifs aux absences irrégulières ont été traités ;
- la gestion des carrières:
- 29 842 actes de carrière ont été élaborés;
- 1 880 dossiers de liquidation des droits ont été traités;
- 1 202 dossiers d'avancements de grade ont été transmis au MINFOPRA;
- 2877 dossiers d'intégration ont été transmis au MINFOPRA;- 4540 dossiers de prise en charge

ont été transmis au MINFOPRA ; le développement des Ressources Humaines:

- sur 1420 demandes de mise en stage reçues 1 251 demandes de mise en stage ont reçu un avis favorable, 53 demandes ont été rejetées et 86 dossiers sont en instance pour complétude;
- sur 423 dossiers de fin de stage reçus, 372 ont reçu un avis favorable et 51 sont en instance pour complétude;
- sur 345 demandes de mise à disposition, 115 ont été accordées;
- 147 demandes d'aides financières (décès et maladie) ont été transmises au fonds de solidarité;
- 79 demandes de remboursement de frais médicaux ont été transmises au MINFI;
- 1010 dossiers de retour sur titre ont été reçus et sont en cours de traitement;
- sur 380 demandes d'autorisation de concourir dans les écoles de formation nationaux, 325 autorisations de concourir ont été accordées;
- sur 35 demandes d'autorisations de sortie du territoire, 29 autorisations de sortie ont été accordées

#### **Dans le cadre de la coordination des services centraux et déconcentrés,**

La coordination des services centraux et déconcentrés a été assurée à travers le suivi-évaluation de proximité de la mise en œuvre des outils de pilotage que sont le PTA, l'élaboration de la feuille de route 2022 et du Plan d'action 2022 ; ainsi que l'évaluation à mi-parcours de ladite Feuille de route. Dans ce cadre, de nombreuses réunions de coordination ont été tenues et les rapports y afférents produits. Au bilan :

- De la Coordination centrale du Secrétaire Général : rapports de de réunions mensuels produits ;
- De la Coordination des Inspections de Services : rapports de coordination produits ;
- De la Coordination des Inspections de Pédagogie, des directions et des divisions : rapports de coordination produits ;
- De la Coordination des Services déconcentrés : rapports et pièces périodiques produits et transmis à la hiérarchie.

#### **Dans le domaine du contrôle et de l'audit interne,**

- dans le domaine du contrôle et de l'audit interne

Conformément aux missions statutaires de l'Inspection Générale des Services, les contrôles ci-après ont été effectués :

- 01 mission d'investigations sur la baisse drastique des effectifs d'inscription aux Examens et Concours Officiels, session 2022 dans 193 établissements scolaires;
- 44 missions d'investigations et de contrôle dans 44 établissements scolaires déclenchées par des dénonciations de malversations financières, la perception des frais illicites, le mauvais management, le harcèlement sexuel et le climat social délétère et la Hiérarchie.
- 01 mission de contrôle de la régularité des opérations d'Entrée en 6ème, Form 1 et Première année Commerciale, Industrielle et Technique dans 32 Établissements scolaires.
- 1 mission d'audit interne sur le paiement par voie électronique des frais exigibles de 2018 à 2022 dans 200 établissements scolaires.
- dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Cellule de Lutte contre la Corruption
- 63 dénonciations enregistrées et traitées ;

- 01 mission d'observation du déroulement des Examens et Concours Officiels, session 2022 dans 59 établissements scolaires suite au non respect de la réglementation par certains intervenants.

Hormis ces activités statutaires et suivant les orientations du Chef du département ministériel, l'Inspection Générale des Services a également menée des réflexions, en vue du recadrage de certains dysfonctionnements relevés lors des missions de contrôle, notamment :

- l'actualisation de la lettre circulaire n°108/A/245/MINEDUC/ESG/DETP du 18 août 1979 relative à la passation de service dont le contenu était devenu caduque et ne permettait plus la protection du patrimoine de l'Etat.

- la production d'un projet de guide de bonnes pratiques de gestion des associations des parents d'élèves et d'enseignants (APEE) pour la mise à disposition à ces association d'un outil d'aide au management et à la gestion des finances publiques accompagné d'un certain nombre de modèles de documents.

- le réaménagement du cadre des règlements intérieurs des établissements scolaires et du dispositif des sanctions punitives applicables aux élèves compte tenu de la recrudescence de la violence en milieu scolaire et la non prise en compte de certaines fautes liées au NTIC.

**Dans le cadre de la veille et conseil juridique,**

#### **VULGARISATION DE LA CULTURE JURIDIQUE**

- 01 Copie d'exposé et rapport d'entretien sur un thème pratiques de droit, lors de la réunion avec les partenaires de la digitalisation des contributions exigibles ;

- 22 Comptes rendu d'entretien des responsables des services centraux et déconcentrés du MINESEC sur la thématique du paiement en ligne des frais scolaires disponibles ;

- 01 Dépliant à caractère juridique conçu et distribué pendant les jeux FENASCO de MVOMEKA'A ;

- 460 textes juridiques recherchés, collectés, lus, toilettés, classifiés et validés.

#### **SUIVI DU RESPECT DES NORMES ET PROCEDURES JURIDIQUES**

- 87 Avis juridiques émis et transmis sur les projets sur les projets d'actes législatifs, réglementaires ou conventionnels et sur les problèmes relevant du MINESEC ;

- 57 Avant-projets et projets de textes législatifs et réglementaires et d'actes contractuels élaborés et transmis ;

- 421 dossiers de sécurisation juridique des sites des établissements scolaires ou de formation publics relevant du MINESEC et de demande d'immatriculation à transmettre au MINDCAF collectés (252 dans le NORD-OUEST, et 165 dans le sud-Ouest) et 04 autres ;

- 21 dossiers des paiements numériques des contributions exigibles et des frais d'examens et concours officiels relevant du MINESEC traités.

#### **DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT AU MINESEC**

- 11 actes reçus ou des diligences effectuées ;

- 12 Conclusions et mémoires en défense ou en réplique rédigés et déposés ;

- 13 Rapports de suivi des procès devant les Tribunaux et Cours rédigés. S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations techniques du MINESEC sont réparties dans

le tableau suivant :

| PROGRAMMES   | ACTIONS   | REALISATIONS TECHNIQUES  |
|--|---|--|
| P.106 Amélioration de la qualité de l'éducation et de vie en milieu scolaire | Action 02 : Amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires | 54 programmes d'études révisés et implantés 3542 Elèves-Professeurs suivis et évalués 7189 enseignants de champ encadrés et évalués par les IPN et les IPR; Formation continue de 56 Inspecteurs dans la Mise en œuvre du Projet AIMS; Suivi évaluation de 250 enseignants formés dans le cadre du projet AIMS   |
|  | Action 02 : renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires          | Installation de caméras de vidéo-surveillance dans 100 (cent) établissements scolaires ; Subvention au Programme Vaccin Social de la première Dame ; Supports d'information sur importance des activités post et périscolaire dans la lutte contre les violences produit et diffusé ; 78 agents U-report formés ; 40 responsables formés sur la réglementation, la prévention des violences et la consommation des drogues en milieu scolaire Bourses d'assistance scolaire distribuées à 80 000 élèves méritants, à besoin spéciaux et aux filles des filières scientifiques et technologiques ; 2500 plaquettes d'orientation distribuées dans le sous-système anglophone. |
|  | Action 03 : amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire | Promotion de l'Excellence Scolaire à travers la remise de Prix d'Excellence aux meilleurs lauréats des examens officiels par les Partenaires Educatifs ; Attribution de 500 Médailles de Chevaliers des Palmes Académiques (dont 208 pour les femmes et 292 pour les hommes) et de 300 Médailles d'Officiers (dont 48 pour les femmes et 252 pour les hommes) des palmes Académiques aux enseignants chevronnés  |

### ■ 3.2. BILAN FINANCIER

#### Bilan Financier 2021

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| N°  | Programme / Action  | Dotation révisée   |                    | Consommation       |                    | Taux de consommation (%) |       |
|-----|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|-------|
|     |   | AE                 | CP                 | AE                 | CP                 | AE                       | CP    |
| 331 | RENFORCEMENT DE L'ACCES À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE   | 84 646 701<br>886  | 84 136 701<br>886  | 74 321 213<br>967  | 73 653 995<br>354  | 87,80                    | 88,33 |
| 1   | DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES   | 3 256 099<br>986   | 2 746 099<br>986   | 2 738 579<br>000   | 1 910 781<br>000   | 84,11                    | 69,58 |
| 2   | DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES   | 1 102 710<br>599   | 1 102 710<br>599   | 987 895 000        | 830 063 000        | 89,59                    | 75,27 |
| 3   | GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES ECOLES NORMALES   | 80 287 891<br>301  | 80 287 891<br>301  | 72 354 924<br>963  | 72 346 087<br>277  | 90,12                    | 99,97 |
| 332 | AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE ENMILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | 122 145 128<br>908 | 122 145 128<br>908 | 121 094 858<br>681 | 118 313 397<br>007 | 99,14                    | 96,86 |

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

|     |   |                 |                 |                 |                 |       |       |
|-----|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------|-------|
| 1   | AMÉLIORATION DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE  | 10 592 600 000  | 10 592 600 000  | 9 631 741 749   | 7 331 740 849   | 90,93 | 69,22 |
| 2   | RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES  | 290 220 547     | 290 220 547     | 290 092 690     | 290 092 690     | 99,96 | 99,96 |
| 3   | AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE   | 111 262 308 361 | 111 262 308 361 | 111 173 024 242 | 110 691 563 468 | 99,92 | 99,49 |
| 333 | INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | 85 120 998 3 27 | 85 120 998 3 27 | 84 686 413 0 70 | 84 640 650 2 34 | 99,49 | 99,44 |
| 1   | DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE   | 84 081 598 3 27 | 84 081 598 3 27 | 83 538 815 5 29 | 83 674 800 1 83 | 99,52 | 99,46 |

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

|     |  |                   |                   |                   |                   |       |       |
|-----|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------|-------|
| 2   | DEVELOPP<br>EMENT DE<br>L'ENTREPR<br>ENEURIAT<br>EN MILIEU<br>SCOLAIRE   | 428 200 000       | 428 200 000       | 426 176 631       | 426 176 631       | 99,53 | 99,53 |
| 3   | RENFORCE<br>MENT DE<br>LA<br>COMPETITI<br>VITE DE LA<br>FORMATIO<br>N ET<br>DEL'INNOVA<br>TION                       | 611 200 000       | 611 200 000       | 585 436 256       | 585 435 608       | 95,78 | 95,78 |
| 334 | GOVERNA<br>NCE ET<br>APPUI<br>INSTITUTIO<br>NNEL DANS<br>LE SOUS-<br>SECTEUR<br>ENSEIGNE<br>MENTS<br>SECONDAIR<br>ES | 92 108 671<br>799 | 92 108 671<br>799 | 90 916 699<br>426 | 90 637 879<br>420 | 98,71 | 98,4  |
| 1   | RENFORCE<br>MENT DU<br>SYSTEME<br>D'INFORMA<br>TION  | 57 200 000        | 57 200 000        | 57 184 564        | 57 184 564        | 99,97 | 99,97 |
| 2   | RENFORCE<br>MENT DE<br>LA<br>PLANIFICAT<br>ION ET DE<br>LA<br>COOPERATI<br>ON<br>AUMINESEC                           | 108 115 000       | 108 115 000       | 107 729 368       | 107 729 368       | 99,64 | 99,64 |

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

|   |   |                    |                    |                    |                    |       |       |
|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------|-------|
| 3 | GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINESEC | 6 978 368<br>763   | 6 978 368<br>763   | 6 678 285<br>972   | 6 589 045<br>967   | 95,7  | 94,42 |
| 4 | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES             | 80 448 559 7<br>99 | 80 448 559 7<br>99 | 80 251 023 5<br>33 | 80 195 711 5<br>33 | 99,75 | 99,62 |
| 5 | COORDINATION                                | 4 252 062<br>696   | 4 252 062<br>696   | 3 613 683<br>176   | 3 479 415<br>176   | 84,99 | 81,83 |
| 6 | CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINESEC        | 171 453 541        | 171 453 541        | 171 193 451        | 171 193 450        | 99,85 | 99,85 |
| 7 | VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE                 | 37 600 000         | 37 600 000         | 37 599 362         | 37 599 362         | 100   | 100   |

## Bilan Financier à mi-parcours 2022

Le taux d'engagement du budget de l'exercice 2022 (hormis les salaires d'un montant de salaires de FCFA 377 292 000 000) est de 83%. La situation des quatre programmes est la suivante :

| N°  | Programme / Action                                  | Dotation révisée | Consommation   | (%) Taux de consommation |
|-----|---|------------------|----------------|--------------------------|
|     |   | AE               | AE             | AE                       |
| 105 | RENFORCEMENT DE L'ACCES À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE | 26 677 053 549   | 24 850 272 522 | 93                       |

## SYNTHESE DE LA STRATEGIE

## PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

|     |  |                       |                       |           |
|-----|--|-----------------------|-----------------------|-----------|
| 1   | DEVELOPPEMENT<br>DES<br>INFRASTRUCTURE<br>S SCOLAIRES  | 1 751 158 549         | 1 408 653 184         | 80        |
| 2   | DEVELOPPEMENT<br>DES<br>EQUIPEMENTS<br>SCOLAIRES   | 483 250 000           | 468 250 000           | 97        |
| 3   | GESTION DES<br>ETABLISSEMENTS<br>D'ENSEIGNEMENT<br>SECONDAIRE ET<br>DES ECOLES<br>NORMALES   | 24 442 645 000        | 22 973 369 338        | 94        |
| 106 | <b>AMELIORATION<br/>DE LA QUALITE<br/>DE L'EDUCATION<br/>ET DE LA VIE<br/>EN MILIEU<br/>SCOLAIRE DANS<br/>LE SOUS-<br/>SECTEUR DES<br/>ENSEIGNEMENTS<br/>SECONDAIRES</b> | <b>15 179 850 000</b> | <b>13 118 775 372</b> | <b>86</b> |
| 1   | AMÉLIORATION<br>DE L'ACTION<br>PÉDAGOGIQUE   | 11 073 700 000        | 10 386 073 036        | 94        |
| 2   | RENFORCEMENT<br>DE LA LUTTE<br>CONTRE LES<br>DEPERDITIONS<br>SCOLAIRES   | 938 850 000           | 354 564 157           | 38        |
| 3   | AMÉLIORATION<br>DES CONDITIONS<br>DE TRAVAIL ET DE<br>VIE EN MILIEU<br>SCOLAIRE  | 3 167 300 000         | 2 378 138 179         | 75        |

|     |  |                |                |    |
|-----|--|----------------|----------------|----|
| 112 | <b>INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b> | 7 605 189 300  | 2 526 377 836  | 33 |
| 1   | DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE  | 6 881 839 300  | 2 287 978 061  | 33 |
| 2   | DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT EN MILIEU SCOLAIRE  | 303 450 000    | 57 934 563     | 19 |
| 3   | RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DE LA FORMATION ET DEL'INNOVATION   | 419 900 000    | 180 465 212    | 43 |
| 107 | <b>GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES</b>  | 12 301 668 000 | 10 940 273 380 | 89 |
| 1   | RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION  | 65 025 000     | 60 754 996     | 93 |
| 2   | RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AUMINESEC  | 126 650 000    | 110 401 417    | 87 |

|   |   |                       |                       |           |
|---|---|-----------------------|-----------------------|-----------|
| 3 | GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINESEC | 7 085 117 989         | 6 100 894 129         | 86        |
| 4 | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES             | 211 225 000           | 185 606 668           | 88        |
| 5 | COORDINATION                                | 2 972 450 011         | 2 680 295 459         | 90        |
| 6 | CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE AU MINESEC        | 1 791 050 000         | 1 766 786 488         | 99        |
| 7 | VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE                 | 50 150 000            | 35 534 223            | 71        |
|   | <b>TOTAL CHAPITRE 25</b>                    | <b>61 763 760 849</b> | <b>51 435 699 110</b> | <b>83</b> |

s'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations financières du MINESEC sont réparties dans le tableau suivant:

| PROGRAMMES   | ACTIONS   | REALISATIONS FINANCIERES   |
|--|---|--|
| P.106 Amélioration de la qualité de l'éducation et de vie en milieu scolaire | Action 01 : amélioration de l'action pédagogique                                | Budget révisé : 1 582 700 Ordonnancement : 279 985 Taux d'exécution : 17,69% |
|  | Action 02 : renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires          | Budget révisé : 661 750 Ordonnancement : 30 000 Taux d'exécution 4,53%       |
|  | Action 03 : amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire | Budget révisé : 484 500 Ordonnancement: 24 750 taux d'exécution 5,11%        |

### ■ 3.3. PERSPECTIVES

Les perspectives des programmes mis en œuvre en 2022 sont les suivantes :

- Poursuivre la digitalisation des Enseignements Secondaires et l'amélioration de l'action pédagogique (révision des programmes, encadrement des enseignants, formation continue etc.);
- Poursuivre et mieux perfectionner le « Distance Education » ;
- Poursuivre l'amélioration de l'équité dans la répartition géographique des personnels enseignants, et des ressources financières et matériels pour améliorer le taux de réussite aux examens officiels dans les régions qui sont en deçà de la moyenne nationale ;

- Poursuivre le renforcement de la lutte contre la corruption et les déperditions scolaires, la montée de la violence et la consommation des drogues en milieu scolaire ;
- Gestion automatique des actes de carrière et de solde ;
- Développer le partenariat avec les milieux socioprofessionnels, l'équipement des ateliers et la formation en alternance pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle des produits de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- Renforcer le suivi des Projets à Financement Conjoint ;
- Réduire les délais de passation des marchés à gestion centrale.

#### ■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Gouvernement se donne comme objectif stratégique de : « **promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer** ». A cet égard, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation, (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire, (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant, (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18 à 35% au niveau supérieur. S'agissant de la formation professionnelle, elle sera orientée prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants. Les interventions du Gouvernement s'articulent autour de trois (03) composantes à savoir : (i) l'accès et l'équité ; (ii) la qualité et l'employabilité ; (iii) le renforcement du système éducatif.

En appui à la stratégie d'industrialisation du pays, les interventions du Gouvernement s'articuleront autour de trois (03) axes, notamment :

- (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité à travers la correction des disparités géographiques, l'amélioration de la politique du manuel scolaire, et la mise en place de l'enseignement fondamental ;
- (ii) l'amélioration de la qualité et de l'employabilité où un accent sera mis entre autres sur l'accroissement de l'offre de formation technique et professionnelle, le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel sur les techniques et technologies innovantes, le renforcement du civisme ;
- (iii) le renforcement du système éducatif à travers une meilleure gestion du personnel du système éducatif, un transfert complet des ressources dans le cadre de la décentralisation et la promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

## 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Pour l'exercice 2023, le Ministère des Enseignements Secondaires va mettre en œuvre les quatre (04) programmes ci-après qui ont été validés par le CIEP :

Programme 105 : « Renforcement de l'accès aux enseignements secondaires » ;

Programme 106 : « Amélioration de la qualité de l'Education et de la vie en milieu Scolaire » ;

Programme 112 : « Intensification de la professionnalisation des enseignements et optimisation de la formation » ;

Programme 107: « Gouvernance et appui institutionnel ».

Le cadre stratégique de ces programmes est le suivant :

### CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 105

| RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES |  |   |  |             |              |                                |
|---|--|---|--|-------------|--------------|--------------------------------|
| Actions du programme                                  |  | Objectif  | Indicateurs  |             |              |                                |
|   |  |   | Libellé  | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification         |
| 01  | DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES            | Améliorer la capacité d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes dans les Enseignements Secondaires | Ration nombre d'apprenants / salle de classe dans les zones urbaines | 64,83       | 61,41        | Rapport d'activité de l'action |
| 02  | DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES                | Renforcer les travaux pratiques dans les établissements   | Ratio nombre d'apprenants/poste de travail (salle informatique)      | 24,35       | 22,66        | Rapport d'activité             |
| 03  | GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | Assurer le fonctionnement efficace des établissements scolaires et des Ecoles Normales                          | Taux de réalisation des activités des établissements                 | 90          | 93           | Rapport d'activité de l'action |

### CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 106

| AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES |   |  |   |             |              |                                |
|---|---|--|---|-------------|--------------|--------------------------------|
| Actions du programme  |   | Objectif   | Indicateurs   |             |              |                                |
|   |   |  | Libellé   | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification         |
| 01  | AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE                                | Accroître le taux de réussite des apprenants   | Taux de réussite des apprenants aux examens officiels (OBC, GCEB et DECC)   | 62          | 68,69        | Rapport d'activité de l'action |
| 02  | RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES          | Améliorer l'efficacité interne   | Taux d'abandon  | 13,27       | 10,06        | Rapport d'activité de l'action |
| 03  | AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE | Améliorer les conditions d'épanouissement des personnels d'encadrement et des apprenants | Pourcentage des établissements disposant de certaines commodités (eau, toilettes/latrines, salles des professeurs, Aires de jeux) | 66,39       | 66,5         | Rapport d'activité de l'action |

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 107

## GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

| Actions du programme |  | Objectif   | Indicateurs  |             |              |   |
|----------------------|--|--|--|-------------|--------------|---|
|                      |  |  | Libellé  | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification                          |
| 01                   | RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION                            | Améliorer le pilotage du sous-système par une information fiable et disponible   | Nombre d'outils informatiques (TIC) d'aide à la décision développée et opérationnels | 11          | 12           | Rapports d'activités des différentes structures |
| 02                   | RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AU MINESEC | Améliorer la qualité des programmations des dépenses   | Nombre de documents de planification et de programmation élaborés                    | 6           | 6            | Rapports d'activités des différentes structures |
| 03                   | GESTION FINANCIERE ET DE BUDGETAIRE AU MINESEC                   | Assurer une bonne exécution du budget et des programmes  | Taux d'exécution du budget   | 95,72       | 100          | Rapports d'activités des différentes structures |
| 04                   | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES                                  | Améliorer la qualité de la gestion administrative du personnel   | Pourcentage des dossiers traités (SIGIPES)   | 70          | 96,18        | Rapports d'activités des différentes structures |
| 05                   | COORDINATION   | Améliorer la collecte et la gestion de l'information dans les services centraux et déconcentrés du MINESEC                             | Pourcentage des rapports d'activités collectés et exploités                          | 93          | 95           | Rapports d'activités des différentes structures |
| 06                   | AUDIT INTERNE ET CONTROLE AU MINESEC                             | Evaluer la qualité du fonctionnement et du rendement des services centraux, déconcentrés et sous-tutelle                               | Pourcentage des structures auditées et contrôlées                                    | 109         | 100          | Rapports d'activités des différentes structures |
| 07                   | VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE                                      | Développer la culture juridique, préserver les intérêts de l'Etat en justice et veiller au respect des normes et procédures juridiques | Pourcentage des avis juridiques émis   | 93          | 100          | Rapports d'activités des différentes structures |

## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 112

## INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

| Actions du programme |   | Objectif   | Indicateurs   |             |              |   |
|----------------------|---|--|---|-------------|--------------|---|
|                      |   |  | Libellé   | Niveau ref. | Niveau cible | Source de vérification                          |
| 01                   | RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE  | Optimiser l'offre de formation technique et professionnelle                                      | Nombre des Lycées professionnels fonctionnels   | 2           | 7            | Rapports d'activités des différentes structures |
| 02                   | Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire   | Développer chez les apprenants, l'esprit et les compétences d'entrepreneurs                      | Pourcentage des apprenants du secondaire technique en fin de cycle ayant accès aux centres d'incubation de microentreprises, par sexe | 3           | 6            | Rapports d'activités des différentes structures |
| 03                   | Développement chez les apprenants, des aptitudes complémentaires liées au bilinguisme et au multiculturalisme | Renforcer le bilinguisme et la citoyenneté des lauréats du secondaire technique et professionnel | Pourcentage des élèves par sexe, ayant accès aux établissements bilingues d'enseignement secondaire technique et professionnel        | 1,5         | 8            | Rapports d'activités des différentes structures |



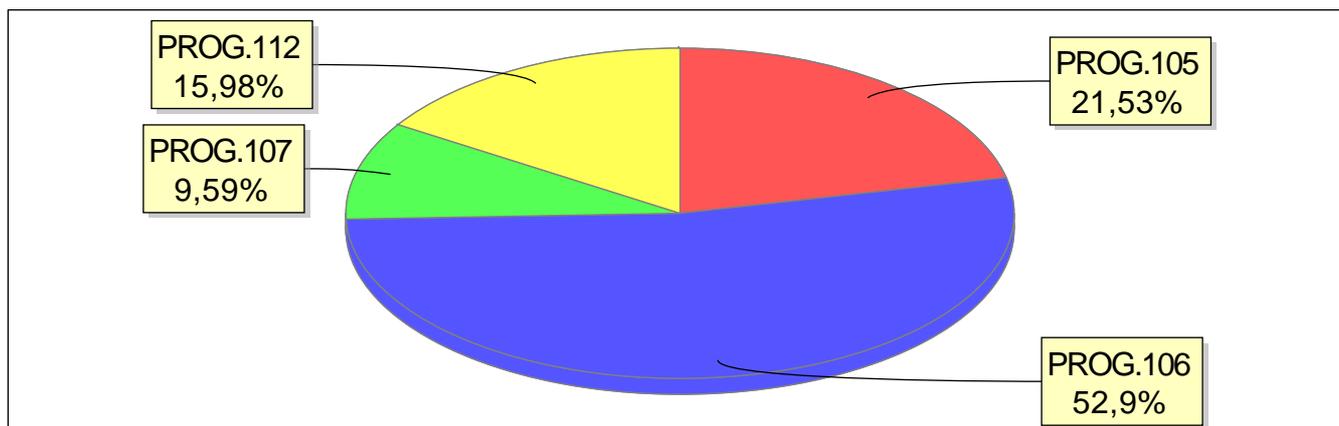
**DEUXIEME PARTIE**  
**CONTENU DES PROGRAMMES**



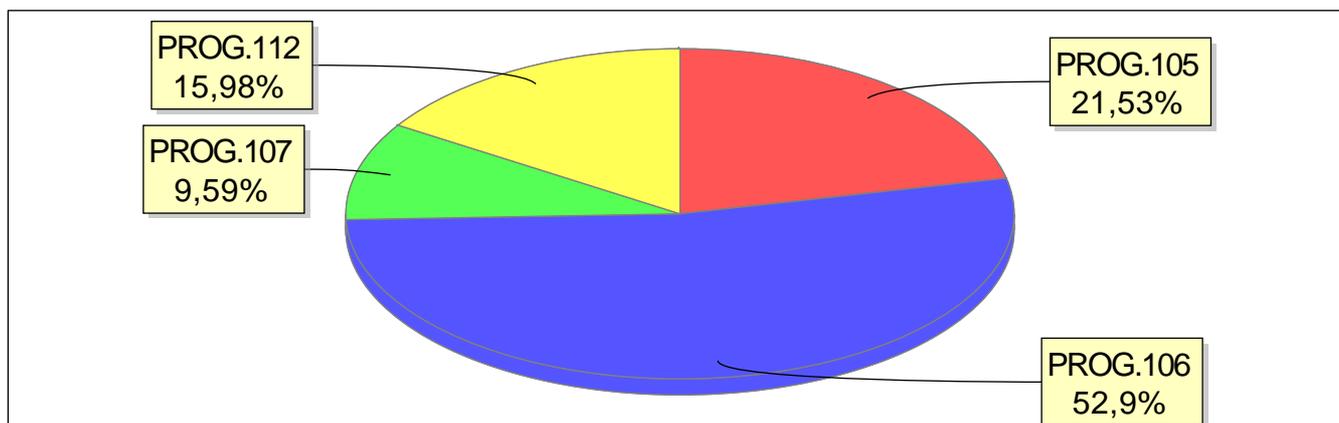
## REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

| NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME   | DEPENSES COURANTES     |                        | DEPENSES EN CAPITAL  |                      | TOTAL                  |                        |
|---|------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
|   | AE                     | CP                     | AE                   | CP                   | AE                     | CP                     |
| 105 RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   | 97 017 900 000         | 97 017 900 000         | 2 290 000 000        | 2 290 000 000        | 99 307 900 000         | 99 307 900 000         |
| 106 AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | 243 613 000 000        | 243 613 000 000        | 382 000 000          | 382 000 000          | 243 995 000 000        | 243 995 000 000        |
| 107 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  | 43 659 100 000         | 43 659 100 000         | 565 000 000          | 565 000 000          | 44 224 100 000         | 44 224 100 000         |
| 112 INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | 67 494 000 000         | 67 494 000 000         | 6 187 000 000        | 6 187 000 000        | 73 681 000 000         | 73 681 000 000         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>451 784 000 000</b> | <b>451 784 000 000</b> | <b>9 424 000 000</b> | <b>9 424 000 000</b> | <b>461 208 000 000</b> | <b>461 208 000 000</b> |

## AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



## CREDITS DE PAIEMENT





## **6. PROGRAMME 105**

**RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX  
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**BELLO**



## ■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 105 intitulé « Renforcement de l'accès aux enseignements secondaires » a pour objectif d'accroître l'accès aux enseignements secondaires à travers les constructions de nouvelles infrastructures et la réhabilitation de celles qui existent, l'acquisition des équipements et des matériels didactiques, la gestion des établissements. Ce programme comporte trois actions, à savoir :

- Développement des infrastructures scolaires (Action 1) ;
- Développement des équipements scolaires (Action 2) ;
- Gestion des établissements scolaires et des Ecoles Normales (Action 3).

### ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF 1      Accroître l'accès aux Enseignements Secondaires

| INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 Taux de transition du primaire au secondaire (donc celui des filles et des garçons) | %               | 2021                | 57,69  | 2023         | 61,58  |

**PROGRAMME 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur                                  |  |               |
|--|--|---------------|
| Indicateur   | Taux de transition du primaire au secondaire (donc celui des filles et des garçons)  |               |
| Objectif   | Accroître l'accès aux Enseignements Secondaires  |               |
| Stratégie concernée  |  |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | DPPC   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | CELPLAN  |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |  |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'élèves inscrits au CM2 et Class 6 (en n-1) (public et privé)<br>-Nombre d'élèves inscrits en 6ième, Form 1et en 1ère année (public et privé)  |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)  |               |
| Mode de calcul   | $(\text{Nombre d'élèves inscrits en 6ième, en 1ère année et Form 1} / \text{Nombre d'élèves inscrits au CM2 et Class 6 en année n-1}) \times 100$  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020  | Valeur: 57,69 |
| Cible fixée à la fin du programme                                  | Année: 2023  | Valeur: 61,58 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023  | Valeur: 61,58 |
|  | Année: 2024  | Valeur: 77,99 |
|  | Année: 2025  | Valeur: 88,99 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |  |               |
| Source de données  | Annuaire Statistiques du MINEDUB et du MINESEC   |               |
| Mode de collecte des données                                       | -Préciser les modalités de collecte / d'enregistrement des données : campagne statistique annuelle<br>-Procédure de collecte : questionnaires distribués aux services déconcentrés et aux organismes sous-tutelle qui les renseignent et les transmettent à la Cellule de la Planification |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | *: Cellule de la Planification<br>*: le chef de la cellule de la planification   |               |
| Vérification/ Validation des données                               | Mode de vérification et de validation des données collectées : confrontation avec les données antérieures et des données d'autres organismes tels que le BUCREP  |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | Cellule de la planification / MINESEC  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | Cellule de la planification  |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      | Cf programme 107 (production annuelle statistique et rapport d'analyse)  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |  |               |
| Limites et biais connus  | -Taux de retours des questionnaires inférieur à 100%<br>-Rétention des données statistiques par les chefs d'établissements<br>-Fiabilité limitée des données statistiques communiquées par les chefs d'établissements ; etc  |               |
| Modalités d'interprétation   | pourcentage d'élèves ayant achevé le primaire et qui accèdent au secondaire.   |               |
| 5) Commentaires  |  |               |
|  |  |               |

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES
- ACTION 02:** DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES
- ACTION 03:** GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

## ■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'effectif de la population du Cameroun est estimé à 23 248 044 habitants en 2017. Cette population s'accroît à un taux moyen annuel de 2,4% depuis 2005, ce qui implique que sa taille pourrait s'établir à plus de 46 496 000 habitants en 2046 (SND30, page 81). Cet accroissement est marqué dans la tranche jeune de la population puisque les jeunes âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43 % de cette population. On doit donc s'attendre à une demande d'éducation élevée au niveau du secondaire. Cette situation requiert des pouvoirs publics des réponses en termes de création des établissements scolaires, de construction d'infrastructures et d'acquisition d'équipements, d'allocation en ressources humaines, financières et matérielles. De plus, La population est inégalement répartie sur le territoire national : l'écart extrême entre les régions était de l'ordre de 1 à 6 en 2011. Ce qui est générateur de disparités en matière d'éducation secondaire.

Par ailleurs, le taux de transition du primaire au secondaire pour l'année scolaire 2020/2021 est de 57,69%. Ce taux reste très éloigné de l'objectif de 100% de transition du primaire au secondaire et d'achèvement universel du premier cycle du secondaire prévu dans l'ODD4.

Pour résoudre les problèmes sus-évoqués, le Ministère des Enseignements Secondaires entend, à travers le programme 105, mener les actions suivantes :

- La construction des établissements clés en mains, des blocs pédagogiques (salles de classe) en R+1 et R+2 et des blocs de 2 ou 3 salles de classe avec bureaux ;
- La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (blocs pédagogiques complets, ateliers, laboratoires, salles spécialisées) ;
- La construction des ateliers, des laboratoires et autres salles spécialisées ;
- La maintenance des infrastructures scolaires ;
- L'équipement des ateliers de pratique professionnelle, des laboratoires et des autres salles spécialisées ;
- La maintenance des équipements et matériels didactiques ;
- Le branchement au réseau d'électricité pour rendre opérationnels les équipements didactiques ;
- L'encouragement de l'offre de formation privée par la diversification des formes de partenariat avec les établissements privés ;
- Le fonctionnement effectif des établissements d'enseignement secondaire et normal ;
- Le suivi de la mise en œuvre des projets d'établissements.

Certaines de ces actions seront mises en œuvre dans le cadre du transfert des compétences aux régions. Il s'agit notamment de :

- La construction, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures scolaires ;
- La maintenance des équipements et matériels didactiques ;
- La création des établissements ;
- Le recrutement et l'affectation de certains personnels.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder au renforcement des établissements en mobiliers.

### 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

#### ACTION 01

##### DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

L'action 1 a pour objectif d'améliorer la capacité d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes dans les Enseignements Secondaires. Cinq (05) activités sont mises en œuvre par le Ministère des Enseignements Secondaires pour l'atteinte de cet objectif. Ces activités sont les suivantes :

- activité 1 : études préalables des projets d'infrastructures scolaires ;
- activité 2 : construction des ateliers ;
- activité 3 : réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- activité 4 : construction des établissements clés en main et ;
- activité 5 : construction de salle de classe clés en main.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la capacité d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes dans les Enseignements Secondaires

|   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Ration nombre d'apprenants / salle de classe dans les zones urbaines | nb              | 2021                | 64,83  | 2023         | 61,41  |

#### ACTION 02

##### DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

En ce qui concerne l'action 2, elle poursuit l'objectif suivant : Accroître l'accès aux ateliers, laboratoires et salles spécialisées. Cinq (05) activités sont mises en œuvre par le Ministère des Enseignements Secondaires pour l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment de :

- l'activité 1 : suivi de l'exécution des travaux en équipements scolaires ;
- l'activité 2 : mise à jour du fichier des besoins en équipements scolaires ;
- l'activité 3 : renforcement des établissements en mobiliers ;
- l'activité 4 : renforcement des ateliers et salles spécialisées en matériels didactiques et ;
- l'activité 5 : alimentation des établissements d'Enseignement Secondaire en Energie solaire/Electrique et en Eau Potable.

**OBJECTIF 1.** Renforcer les travaux pratiques dans les établissements

| INDICATEURS |   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Ratio nombre d'apprenants/poste de travail (salle informatique) | nb              | 2021                | 24,35  | 2023         | 22,66  |

**ACTION 03**
**GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

Quant à l'action 3, elle vise l'objectif ci-après : Assurer le fonctionnement efficace des établissements scolaires et des Ecoles Normales. Pour l'atteinte de cet objectif, cinq (05) activités sont menées par le Ministère des Enseignements Secondaires. Il s'agit notamment de :

- l'activité 1: gestion administrative des établissements publics et privés (subvention, redéploiement des responsables) ;
- l'activité 2: rémunération du personnel des établissements d'enseignement secondaire ;
- l'activité 3: gestion des établissements scolaires publics d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel;
- l'activité 4: gestion des établissements scolaires publics d'Enseignement Secondaire Général et ;
- l'activité 5: gestion des établissements scolaires publics d'Enseignement Normal.

**OBJECTIF 1.** Assurer le fonctionnement efficace des établissements scolaires et des Ecoles Normales

| INDICATEURS |  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Taux de réalisation des activités des établissements | %               | 2021                | 90     | 2023         | 93     |

**PROGRAMME 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| 1) Identification de l'indicateur                                  |  |               |
|--|--|---------------|
| Indicateur   | Ration nombre d'apprenants / salle de classe dans les zones urbaines   |               |
| Objectif   | Améliorer la capacité d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes dans les Enseignements Secondaires  |               |
| Stratégie concernée  |  |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Action concernée par l'objectif                                    | 01 - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | DRFM   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | SDI  |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |  |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'apprenants (publics et privés)<br>-Nombre de salles de Classe (publics et privés)   |               |
| Unité de mesure  | Nombre   |               |
| Mode de calcul   | nombre d'apprenants/ nombre de salles de classe  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL   |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020  | Valeur: 64,83 |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023  | Valeur: 61.41 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023  | Valeur: 61,41 |
|  | Année: 2024  | Valeur: 57,20 |
|  | Année: 2025  | Valeur: 56,20 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |  |               |
| Source de données  | Annuaire Statistique du MINESEC  |               |
| Mode de collecte des données                                       | -Préciser les modalités de collecte / d'enregistrement des données : campagne statistique annuelle<br>-Procédure de collecte : questionnaires distribués aux services déconcentrés et aux organismes sous-tutelle qui les renseignent et les transmettent à la Cellule de la Planification                       |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | * Cellule de la Planification<br>*le chef de la cellule de la planification  |               |
| Vérification/ Validation des données                               | confrontation avec les données antérieures et des données d'autres organismes tels que le BUCREP   |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | SDI  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | SDI  |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      | Cf programme 107 (production annuelle statistique et rapport d'analyse)  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |  |               |
| Limites et biais connus  | -l'indicateur ne renseigne pas sur la disparité entre les zones urbaines et les zones rurales ;<br>-Taux de retours des questionnaires inférieur à 100%<br>-Rétention des données statistiques par les chefs d'établissements<br>-Fiabilité des données statistiques renseignées par les chefs d'établissements. |               |
| Modalités d'interprétation   | En moyenne, il y a X (nombre) d'apprenants par salle de classe   |               |
| 5) Commentaires  |  |               |
|  |  |               |

**PROGRAMME 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur                                  |  |               |
|--|--|---------------|
| Indicateur   | Ratio nombre d'apprenants/poste de travail (salle informatique)  |               |
| Objectif   | Renforcer les travaux pratiques dans les établissements  |               |
| Stratégie concernée  |  |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Action concernée par l'objectif                                    | 02 - DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | DRFM   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | *Sous-direction des équipements et de la maintenance (SDEM/DRFM)<br>*le Sous-directeur des équipements et de la maintenance  |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |  |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'apprenants<br>-Nombre d'ordinateurs   |               |
| Unité de mesure  | Nombre   |               |
| Mode de calcul   | nombre d'apprenants dans le secondaire public / nombre d'ordinateurs dans le secondaire public   |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL   |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020  | Valeur: 24,35 |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023  | Valeur: 22.66 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023  | Valeur: 22,66 |
|  | Année: 2024  | Valeur: 21,7  |
|  | Année: 2025  | Valeur: 20,4  |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |  |               |
| Source de données  | Établissements scolaires   |               |
| Mode de collecte des données                                       | -: campagne statistique annuelle pour les ordinateurs ; missions de collecte auprès des établissements scolaires<br>-: questionnaires distribués aux services déconcentrés qui les renseignent |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | *Sous-direction des équipements et de la maintenance (SDEM/DRFM)<br>*le Sous-directeur des équipements et de la maintenance  |               |
| Vérification/ Validation des données                               | confrontation avec les données antérieures et enquêtes   |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | Sous-direction des équipements et de la maintenance (SDEM/DRFM)  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | Sous-direction des équipements et de la maintenance (SDEM/DRFM)  |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      | à déterminer   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |  |               |
| Limites et biais connus  | -l'indicateur ne rend pas compte de la disparité entre les zones sans électricité et celles qui en disposent ;<br>-notion de poste de travail à définir  |               |
| Modalités d'interprétation   | X(nombre) d'apprenants par ordinateur fonctionnel  |               |
| 5) Commentaires  |  |               |
|  |  |               |

**PROGRAMME 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur                                  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Taux de réalisation des activités des établissements  |               |
| Objectif   | Assurer le fonctionnement efficace des établissements scolaires et des Ecoles Normales  |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 105 - RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Action concernée par l'objectif                                    | 03 - GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | *: DESG / DESTP / DEN   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | Cellule de Suivi  |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |   |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Rapports annuels d'activités produits par les chefs d'établissements ; -Rapports de rentrée scolaire ; - Projets d'établissement ; -Planning d'activités        |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités programmées}) \times 100$  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020   | Valeur: 90    |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023   | Valeur: 93.0  |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 93    |
|  | Année: 2024   | Valeur: 94,50 |
|  | Année: 2025   | Valeur: 95,80 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |   |               |
| Source de données  | Établissements scolaires  |               |
| Mode de collecte des données                                       | -: rapports périodiques transmis par les responsables des établissements scolaires<br>-: transmission par les responsables / missions de collecte   |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | *: DESG / DESTP / DEN   |               |
| Vérification/ Validation des données                               | Confrontation avec les données antérieures /enquêtes  |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | Cellule de Suivi  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | Cellule de Suivi  |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      | A déterminer  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |   |               |
| Limites et biais connus  | -non-transmission des rapports d'activités par certains chefs d'établissements<br>-contenus du rapport à définir pour faciliter leur exploitation<br>-Errements administratifs dans le traitement des courriers |               |
| Modalités d'interprétation   | X (pourcent) des activités scolaires programmées ont été réalisées  |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
|  |   |               |

#### 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION |  | DEPENSES COURANTES    |                       | DEPENSES EN CAPITAL  |                      | TOTAL                 |                       |
|--------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                |  | AE                    | CP                    | AE                   | CP                   | AE                    | CP                    |
| 01                             | DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES            | 115 000 000           | 115 000 000           | 1 969 965 000        | 1 969 965 000        | 2 084 965 000         | 2 084 965 000         |
| 02                             | DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES                | 420 000 000           | 420 000 000           | 320 035 000          | 320 035 000          | 740 035 000           | 740 035 000           |
| 03                             | GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES | 96 482 900 000        | 96 482 900 000        | 0                    | 0                    | 96 482 900 000        | 96 482 900 000        |
| <b>TOTAL</b>                   |  | <b>97 017 900 000</b> | <b>97 017 900 000</b> | <b>2 290 000 000</b> | <b>2 290 000 000</b> | <b>99 307 900 000</b> | <b>99 307 900 000</b> |



## **7. PROGRAMME 106**

AMELIORATION DE LA QUALITE DE  
L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU  
SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES  
SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

**JEAN PAUL MARCELLIN MEBADA**



## ■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de la mise en œuvre de stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation 2013-2020, les actions menées ont permis de réaliser des progrès importants. On relève en effet que le taux d'achèvement au niveau du premier cycle du secondaire a progressé de 68% en 2016 à 80,5% en 2018. Le taux de réussite aux examens officiels a sensiblement augmenté. Ces progrès sont à mettre à l'actif d'excellentes actions telles que la révision des programmes d'études et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pédagogique, notamment les enseignants de mathématiques dans le cadre du partenariat AIMS. Toutefois, le taux de déperdition reste préoccupant, ainsi que la progression du phénomène de consommation des drogues en milieu scolaire. La survenance de la pandémie du COVID-19 a induit le système de mi-temps dans les établissements à gros effectifs et la mise en place de l'enseignement à distance.

Ce programme comporte trois actions:

- Action 1: Amélioration de l'action pédagogique
- Action 2: Renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires
- Action 3: Amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires

| INDICATEURS |  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Taux d'achèvement des premiers et second cycle | %               | 2021                | 50,53  | 2023         | 58,69  |

**PROGRAMME 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |  |               |
|--|--|---------------|
| Indicateur   | Taux d'achèvement des premiers et second cycle   |               |
| Objectif   | Améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires  |               |
| Stratégie concernée  |  |               |
| Programme concerné par l'objectif  | 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | DPPC   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | Cellule de la planification  |               |
| 2) Description de l'indicateur   |  |               |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'apprenants de la cohorte à l'entrée du secondaire ;<br>-Nombre d'apprenants d'une cohorte ayant achevé le secondaire ;  |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)  |               |
| Mode de calcul   | Nombre d'élèves inscrits en 3ème, Form 4, 4ème année Tech et Year 4 / population scolarisable en âge d'être inscrit en 4ème année du secondaire (15 ans).  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL   |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020  | Valeur: 50,53 |
| Cible fixée à la fin du programme  | Année: 2023  | Valeur: 58.69 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023  | Valeur: 58,69 |
|  | Année: 2024  | Valeur: 61,02 |
|  | Année: 2025  | Valeur: 63,02 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |  |               |
| Source de données  | annuaires statistiques du MINESEC  |               |
| Mode de collecte des données   | campagne statistique annuelle<br>- questionnaires distribués aux services déconcentrés et aux organismes sous-tutelle qui les renseignent et les transmettent à la Cellule de la Planification                         |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | *Cellule de la Planification<br>* le chef de la cellule de la planification  |               |
| Vérification/ Validation des données   | -Mode de vérification et de validation des données collectées  |               |
| Service responsable de la synthèse des données   | Cellule de la planification  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Cellule de la planification  |               |
| Coût de collecte et d'analyse  | - A déterminer   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |  |               |
| Limites et biais connus  | Difficultés de collecte des données statistiques des établissements clandestins et des apprenants irréguliers (ne figurant pas sur les listes officielles), le retour des questionnaires fiables est inférieur à 100%. |               |
| Modalités d'interprétation   | -X pourcent des apprenants ayant accédé aux enseignements secondaires ont achevé le 1er ou 2nd cycle de l'enseignement secondaire  |               |
| 5) Commentaires  |  |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Informer et préparer les sources de données : octobre - janvier</li> <li>o Élaboration des outils (conception et test) : octobre - janvier</li> <li>o Conception des supports de documentation des données : octobre - décembre</li> <li>o Information et formation des acteurs de collecte : février</li> <li>o Collecte des informations : février – mars</li> <li>o Traitement des données et production de l'annuaire : avril - juin.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :<br/>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</p> |  |               |

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES
- ACTION 03:** AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE

## ■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

- Développer l'enseignement à distance.

En ce qui concerne la lutte contre les déperditions scolaires :

- systématiser et généraliser les tests d'orientation et le suivi des apprenants vulnérables;
- impliquer le maximum d'apprenants dans les clubs et redynamiser leurs activités;
- lutter contre la consommation de la drogue et les violences en milieu scolaire;

Pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu scolaire :

- Construire des toilettes sensibles au genre;
- Développer le sport scolaire;
- Encourager l'excellence à travers le Palmes Académiques.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder à la Systématisation de l'encadrement et de la formation

## ■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION 01

#### AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE

Cette action porte sur la révision des programmes d'études, la formation continue des inspecteurs de pédagogie et des enseignants, l'encadrement et le suivi des élèves-professeurs et des élèves-maîtres ainsi que l'organisation des examens et concours.

- OBJECTIF 1.** Accroître le taux de réussite des apprenants

|   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Taux de réussite des apprenants aux examens officiels (OBC, GCEB et DECC) | %               | 2021                | 62     | 2023         | 68,69  |

**ACTION 02****RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES**

Cette action traduit les efforts déployés par le MINESEC pour :

- un service d'orientation scolaire et d'orientation conseil de meilleure qualité et accessible au plus grand nombre d'apprenants ;
- une éducation inclusive qui permet aux apprenants vulnérables et vivants avec des handicaps d'améliorer leur taux d'achèvement ;
- .prévenir le VIH/SIDA et les autres maladies au sein de la population scolaire

**OBJECTIF 1.** Améliorer l'efficacité interne

| INDICATEURS |                | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|----------------|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |                |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Taux d'abandon | %               | 2021                | 13,27  | 2023         | 10,06  |

**ACTION 03****AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE**

Cette action porte sur:

- l'organisation des jeux scolaires;
- la dynamisation des activités post et périscolaires;
- la construction de blocs latrines et de forages dans les lycées et collèges;
- la promotion du culte de l'excellence chez les apprenants (prix d'excellence aux meilleurs apprenants, projet d'incitation à la lecture)
- la promotion du culte de l'excellence chez les enseignants (palmes académiques).

**OBJECTIF 1.** Améliorer les conditions d'épanouissement des personnels d'encadrement et des apprenants

| INDICATEURS |   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Pourcentage des établissements disposant de certaines commodités (eau, toilettes/latrines, salles des professeurs, Aires de jeux) | %               | 2021                | 66,39  | 2023         | 66,5   |

**PROGRAMME 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN...**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| 1) Identification de l'indicateur   |   |               |
|---|---|---------------|
| Indicateur  | Taux de réussite des apprenants aux examens officiels (OBC, GCEB et DECC)   |               |
| Objectif  | Accroître le taux de réussite des apprenants  |               |
| Stratégie concernée   |   |               |
| Programme concerné par l'objectif   | 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Action concernée par l'objectif   | 01 - AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | IGE   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | OBC - DECC - GCE-B - CELPLAN  |               |
| 2) Description de l'indicateur  |   |               |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'élèves promus par niveau d'études<br>-Nombre Total d'élèves<br>-Nombre total de candidats présents aux examens officiels organisés par la DECC, le GCE-B et l'OBC ;<br>-Nombre total de candidats admis.                               |               |
| Unité de mesure   | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul  | Total d'élèves admis DECC+GCEB +OBC / Total des inscrits présents DECC+GCEB +OBC  |               |
| Périodicité de la mesure  | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021   | Valeur: 62    |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023   | Valeur: 68.69 |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023   | Valeur: 68,69 |
|   | Année: 2024   | Valeur: 70,31 |
|   | Année: 2025   | Valeur: 75,15 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)  |   |               |
| Source de données   | annuaires statistiques du MINESEC   |               |
| Mode de collecte des données  | -statistiques collectées auprès des établissements scolaires et des structures en charge des examens et concours  |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | -Cellule de la Planification<br>-CELPLAN/DECC / OBC / GCE-B<br>-Chef de la Cellule de la Planification  |               |
| Vérification/ Validation des données  | -Cellule de la Planification et des structures en charge des examens et concours  |               |
| Service responsable de la synthèse des données  | -Cellule de la planification  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | -Cellule de la planification  |               |
| Coût de collecte et d'analyse   | -Moyens humains, matériels et frais de mission pour la collecte des données<br>-Montants : (activité de la campagne statistique) ;  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |   |               |
| Limites et biais connus   | -Données sur les résultats des élèves transmises quelque fois incomplètes, incohérentes et ne respectant pas le format proposé par la Cellule de la planification ;<br>-Phénomène des établissements clandestins qui limite la maîtrise des effectifs ;<br>-Fausses déclarations des effectifs. |               |
| Modalités d'interprétation  | -X pourcent des élèves admis en classe supérieure<br>-Aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation : sexe, région, type d'examen, taux de réussite des apprenants aux examens officiels (DECC/OBC/GCE-B)  |               |
| 5) Commentaires   |   |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <p>oCollecte des informations sur les résultats des élèves par établissement, région, sexe, ordre, sous-système et type d'enseignement... : Janvier-Février</p> <p>oCollecte des informations sur les résultats aux examens officiels par structure, région, sexe, type d'examen... : Septembre-Octobre ;</p> <p>oIntensification des missions de contrôle des effectifs des élèves dans les établissements.</p> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <p>Comparaison des résultats de l'année considérée à ceux des années antérieures.</p> |   |               |

**PROGRAMME 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Taux d'abandon  |               |
| Objectif   | Améliorer l'efficacité interne  |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif  | 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Action concernée par l'objectif  | 02 - RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | IGE   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | DPPC  |               |
| 2) Description de l'indicateur   |   |               |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Taux de promotion<br>-Taux de redoublement  |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | (1-taux de promotion-taux de redoublement)  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021   | Valeur: 13,27 |
| Cible fixée à la fin de l'action   | Année: 2023   | Valeur: 10,06 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 10,06 |
|  | Année: 2024   | Valeur: 9,48  |
|  | Année: 2025   | Valeur: 7,74  |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |   |               |
| Source de données  | annuaires statistiques du MINESEC   |               |
| Mode de collecte des données   | -campagne statistique annuelle<br>-questionnaires distribués aux services déconcentrés et aux organismes sous-tutelle qui les renseignent et les transmettent à la Cellule de la Planification  |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | Cellule de la Planification<br>le chef de la cellule de la planification  |               |
| Vérification/ Validation des données   | Comparaison des données entre les années et traitement sur Excel  |               |
| Service responsable de la synthèse des données   | Cellule de la Planification   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Cellule de la Planification   |               |
| Coût de collecte et d'analyse  | -Moyens humains, matériels et frais de mission pour la collecte des données auprès des organismes en charge des examens et concours ;<br>-Périodicité : annuelle  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |   |               |
| Limites et biais connus  | Difficultés de collecte des données statistiques des établissements clandestins et des apprenants irréguliers (ne figurant pas sur les listes officielles), le calcul de l'indicateur dépend de deux administrations, qui organisent leurs campagnes statistiques indépendamment ; le retour des questionnaires fiables est inférieur à 100%. |               |
| Modalités d'interprétation   | X pourcent des apprenants ont abandonné les études avant l'achèvement du cycle  |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Informer et préparer les sources de données : octobre - janvier</li> <li>o Élaboration des outils (conception et test) : octobre - janvier</li> <li>o Conception des supports de documentation des données : octobre - décembre</li> <li>o Information et formation des acteurs de collecte : février</li> <li>o Collecte des informations : février – mars</li> <li>o Traitement des données et production de l'annuaire : avril - juin.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</li> </ul> |   |               |

**PROGRAMME 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur   |   |               |
|---|---|---------------|
| Indicateur  | Pourcentage des établissements disposant de certaines commodités (eau, toilettes/latrines, salles des professeurs, Aires de jeux)   |               |
| Objectif  | Améliorer les conditions d'épanouissement des personnels d'encadrement et des apprenants  |               |
| Stratégie concernée   |   |               |
| Programme concerné par l'objectif   | 106 - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Action concernée par l'objectif   | 03 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE  |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | IGE   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | DRFM  |               |
| 2) Description de l'indicateur  |   |               |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Etablissements ayant un premier cycle et disposant de certaines commodités<br>-Total des établissements ayant un premier cycle  |               |
| Unité de mesure   | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul  | -(Etablissements ayant un premier cycle et disposant de de 03 des 05 commodités suivantes : eau-lumière-aire de jeu-salle des professeurs-toilettes/ Total des établissements ayant un premier cycle) * 100   |               |
| Périodicité de la mesure  | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021   | Valeur: 66,39 |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023   | Valeur: 66.5  |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023   | Valeur: 66,50 |
|   | Année: 2024   | Valeur: 67    |
|   | Année: 2025   | Valeur: 68    |
| 3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)   |   |               |
| Source de données   | budget du MINESEC   |               |
| Mode de collecte des données  | -extrait de données du budget du MINESEC<br>-exploitation du budget   |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | - Direction des ressources financières et matérielles<br>-le sous-directeur du budget   |               |
| Vérification/ Validation des données  | -Budget du MINESEC  |               |
| Service responsable de la synthèse des données  | Contrôleur de gestion   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | Contrôleur de gestion   |               |
| Coût de collecte et d'analyse   |   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |   |               |
| Limites et biais connus   | L'indicateur ne renseigne pas sur les disparités géographiques ni sur le niveau de satisfaction des enseignants   |               |
| Modalités d'interprétation  | -X pourcent du budget du MINESEC est consacré à l'amélioration des conditions d'épanouissement des apprenants et des enseignants ;<br>-Aspects connexes à prendre en compte dans l'interprétation : normes relatives au nombre d'élèves par latrine (une latrine pour 25 élèves), nombre de places assises, nombre d'ordinateurs dans la salle des professeurs... |               |
| 5) Commentaires   |   |               |
| -Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)<br>oCollecte des informations : Mars<br>oTraitement des données : Mars |   |               |
| -Préparer les modalités d'analyse :<br>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs   |   |               |

#### ■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION |   | DEPENSES COURANTES     |                        | DEPENSES EN CAPITAL |                    | TOTAL                  |                        |
|--------------------------------|---|------------------------|------------------------|---------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
|                                |   | AE                     | CP                     | AE                  | CP                 | AE                     | CP                     |
| 01                             | AMELIORATION DE L'ACTION PEDAGOGIQUE                                | 10 674 000 000         | 10 674 000 000         | 0                   | 0                  | 10 674 000 000         | 10 674 000 000         |
| 02                             | RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DEPERDITIONS SCOLAIRES          | 526 000 000            | 526 000 000            | 30 000 000          | 30 000 000         | 556 000 000            | 556 000 000            |
| 03                             | AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE EN MILIEU SCOLAIRE | 232 413 000 000        | 232 413 000 000        | 352 000 000         | 352 000 000        | 232 765 000 000        | 232 765 000 000        |
| <b>TOTAL</b>                   |   | <b>243 613 000 000</b> | <b>243 613 000 000</b> | <b>382 000 000</b>  | <b>382 000 000</b> | <b>243 995 000 000</b> | <b>243 995 000 000</b> |

## **8. PROGRAMME 107**

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL  
DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**PIERRE FABIEN NKOT**



## ■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au cours de l'année 2023, les stratégies spécifiques ci-après seront mises en œuvre pour améliorer la qualité des apprentissages et des enseignements :

- S'agissant de l'action pédagogique, le MINESEC à travers les Inspections de Pédagogie s'attèlera à :

- intensifier l'encadrement des enseignants et des élèves-professeurs;
- poursuivre la révision des programmes d'études et du système d'évaluation suivant l'Approche Par les Compétences (APC);

L'opérationnalisation transparente des stratégies nationale et sectorielles s'opère par le biais de la chaîne PPBS qui constitue la logique d'intervention en matière des politiques publiques. Enfin, la gestion des ressources humaines dans toutes les administrations publiques s'est améliorée avec notamment, la déconcentration de la gestion de certains actes de carrière et de la solde ; l'amélioration de l'accessibilité aux informations sur les procédures administratives individuelles et l'assainissement du fichier du personnel de l'Etat. Conformément à la SND30, le MINESEC entend poursuivre l'amélioration du service public (digitalisation, discipline, civisme et intégrité des personnels, etc). S'agissant de la gouvernance financière, il sera question d'apurer les arriérés.

Ce programme support comporte sept actions :

- Audit interne et contrôle ;
- Renforcement du système d'information ;
- Renforcement de la planification et de la coopération ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion financière et budgétaire au MINESEC ;
- Veille et Conseil Juridique ;
- Coordination.

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Améliorer la gouvernance et la gestion optimale des ressources

|   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Taux de réalisation des activités programmées au MINESEC | %               | 2021                | 94,62  | 2023         | 100    |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Taux de réalisation des activités programmées au MINESEC  |               |
| Objectif   | Améliorer la gouvernance et la gestion optimale des ressources  |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif  | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | SG  |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | CELSUI  |               |
| 2) Description de l'indicateur   |   |               |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'activités du plan d'action réalisées<br>-Nombre total d'activités du plan d'action programmées |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités programmées}) \times 100$  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020   | Valeur: 94,62 |
| Cible fixée à la fin du programme  | Année: 2023   | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 100   |
|  | Année: 2024   | Valeur: 100   |
|  | Année: 2025   | Valeur: 100   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |   |               |
| Source de données  | Rapports d'activités des différentes structures   |               |
| Mode de collecte des données   | -: exploitation des rapports d'activités<br>-: questionnaires distribués aux responsables d'actions et aux responsables des services techniques         |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | *: services centraux et déconcentrés<br>*: contrôleur de gestion  |               |
| Vérification/ Validation des données   | -: rapports d'activités   |               |
| Service responsable de la synthèse des données   | Cellule du Suivi  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Cellule du Suivi  |               |
| Coût de collecte et d'analyse  |   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |   |               |
| Limites et biais connus  | Délai de transmission des rapports d'activités des structures déconcentrées et des structures sous-tutelle  |               |
| Modalités d'interprétation   | X pourcent des activités programmées ont été réalisées  |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oCollecte des informations : juillet et décembre</li> <li>oTraitement des données : août et janvier.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</li> </ul> |   |               |

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION
- ACTION 02:** RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AU MINESEC
- ACTION 03:** GESTION FINANCIERE ET DE BUDGETAIRE AU MINESEC
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** COORDINATION
- ACTION 06:** AUDIT INTERNE ET CONTROLE AU MINESEC
- ACTION 07:** VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE

## ■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie-programme s'articule autour de :

- la poursuite de la mise en place d'une carte scolaire géo référencée;
- le renforcement des activités de la chaîne PPBS, notamment le dialogue de gestion;
- l'intensification des missions de contrôle et d'audit des services centraux, déconcentrés et des organismes sous- tutelle ;
- la densification et la diversification du partenariat éducatif ;
- l'amélioration de la qualité de la communication entre les différents services par une plus grande disponibilité des réseaux internet et extranet ;
- le renforcement des capacités des personnels.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder à la Systématisation de l'encadrement et de la formation continue des Inspecteurs, des enseignants et des responsables administratifs femmes et hommes, à l'amélioration des apprentissages en Maths à travers le projet AIMS, au Renforcement de l'encadrement et du suivi évaluation des personnels (enseignants, élèves professeurs, élèves maitres) femmes et hommes, à la promotion de l'assistance scolaire chez les filles et garçons en milieu scolaire, à l'amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et enseignantes et élèves filles et garçons e milieu scolaire, au renforcement du culte d'excellence, à la dynamisation des activités post et périscolaires

## ■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

**ACTION 01****RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION**

Cette action rend compte des efforts menés au MINESEC pour améliorer la communication, le traitement du courrier, la traduction, la documentation et les archives, le renforcement des systèmes et réseaux de communication (internet, extranet, etc)

- le renforcement des activités de la chaîne PPBS;
- l'intensification du suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes;
- le renforcement des activités de coordination et le dialogue de gestion.

**OBJECTIF 1.** Améliorer le pilotage du sous-système par une information fiable et disponible

| INDICATEURS |  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Nombre d'outils informatiques (TIC) d'aide à la décision développée et opérationnels | nb              | 2021                | 11     | 2023         | 12     |

**ACTION 02****RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AU MINESEC**

Cette action porte sur l'élaboration de la stratégie du sous-secteur, l'actualisation de l'annuaire statistique, l'élaboration du portefeuille d'activités prioritaires, du Plan d'action ministériel et la mise en œuvre des activités de coopération.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la qualité des programmations des dépenses

| INDICATEURS |   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Nombre de documents de planification et de programmation élaborés | nb              | 2021                | 6      | 2023         | 6      |

**ACTION 03****GESTION FINANCIERE ET DE BUDGETAIRE AU MINESEC**

L'action 3 est consacrée à l'amélioration des conditions de travail dans les services centraux, la contribution du MINESEC aux activités du Secteur de l'Education, aux ONG et aux syndicats œuvrant dans le sous-secteur des Enseignements Secondaires.

**OBJECTIF 1.** Assurer une bonne exécution du budget et des programmes

| INDICATEURS |                            | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|----------------------------|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |                            |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Taux d'exécution du budget | %               | 2021                | 95,72  | 2023         | 100    |

**ACTION 04****GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Cette action rend compte de l'assainissement des fichiers personnel et solde, la gestion de la formation continue, le traitement des actes de carrière ainsi que le renforcement du SIGIPES du MINESEC.

**OBJECTIF 1.** Améliorer la qualité de la gestion administrative du personnel

|   | INDICATEURS                                | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Pourcentage des dossiers traités (SIGIPES) | %               | 2021                | 70     | 2023         | 96,18  |

**ACTION 05****COORDINATION**

Cette action porte sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, y compris les structures sous tutelle (GCE et OBC).

**OBJECTIF 1.** Améliorer la collecte et la gestion de l'information dans les services centraux et déconcentrés du MINESEC

|   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Pourcentage des rapports d'activités collectés et exploités | %               | 2021                | 93     | 2023         | 95     |

**ACTION 06****AUDIT INTERNE ET CONTROLE AU MINESEC**

Les activités inscrites dans cette action portent sur la lutte contre la corruption en milieu scolaire, l'audit et le contrôle interne des services centraux et déconcentrés, le suivi-évaluation des projets à financement conjoint, les interventions des deux brigades de contrôle.

**OBJECTIF 1.** Evaluer la qualité du fonctionnement et du rendement des services centraux, déconcentrés et sous-tutelle

|   | INDICATEURS                                       | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Pourcentage des structures auditées et contrôlées | %               | 2021                | 109    | 2023         | 100    |

**ACTION 07****VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE**

Cette action rend compte des activités menées au MINESEC pour vulgariser la culture juridique, veiller au respect des normes et des procédures juridiques.

**OBJECTIF 1.** Développer la culture juridique, préserver les intérêts de l'Etat en justice et veiller au respect des normes et procédures juridiques

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| INDICATEURS |                                      | UNITE DE<br>MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|--------------------------------------|--------------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |                                      |                    | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Pourcentage des avis juridiques émis | %                  | 2021                | 93     | 2023         | 100    |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur   |  |              |
|---|--|--------------|
| Indicateur  | Nombre d'outils informatiques (TIC) d'aide à la décision développée et opérationnels   |              |
| Objectif  | Améliorer le pilotage du sous-système par une information fiable et disponible   |              |
| Stratégie concernée   |  |              |
| Programme concerné par l'objectif   | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |              |
| Action concernée par l'objectif   | 01 - RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION   |              |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | CELINFO  |              |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | CELINFO  |              |
| 2) Description de l'indicateur  |  |              |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre d'outils informatiques d'aide à la décision développés et opérationnels<br>Anciens outils : DEN, ProInvest, SYGIES, SYGIESEN, CAMENSEC, WEBMAIL_MINESEC, SYREL_MINESEC, Site web du MINESEC<br>Nouveaux outils : Le système de Gestion Electroniques des Documents (GED), Le système de Gestion des Bases de Données du MINESEC, Le système de Gestion Electronique des Examens et Concours, Espace Collaboratif et d'échange du MINESEC, Système de Gestion de l'Economie Numérique Educatif |              |
| Unité de mesure   | Nombre   |              |
| Mode de calcul  | Nombre d'outils informatiques d'aide à la décision développés et opérationnels   |              |
| Périodicité de la mesure  | SEMESTRIEL   |              |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021  | Valeur: 11   |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023  | Valeur: 12.0 |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023  | Valeur: 12   |
|   | Année: 2024  | Valeur: 13   |
|   | Année: 2025  | Valeur: 14   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)  |  |              |
| Source de données   | Rapports d'activités des différentes structures  |              |
| Mode de collecte des données  | -: exploitation des rapports d'activités des structures bénéficiaires<br>-: transmission de rapports d'activités des structures bénéficiaires  |              |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | *: services bénéficiaires<br>*: le responsable d'action  |              |
| Vérification/ Validation des données  | -: rapports d'activités  |              |
| Service responsable de la synthèse des données  | -: Responsable d'action  |              |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | -: Cellule informatique  |              |
| Coût de collecte et d'analyse   |  |              |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |  |              |
| Limites et biais connus   | pluralité de services bénéficiaires des applications   |              |
| Modalités d'interprétation  | -X (Nombre) d'outils informatiques ont été développés et opérationnalisés  |              |
| 5) Commentaires   |  |              |
| -Préparer les modalités Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)<br>oCollecte des informations : juillet et – décembre<br>oTraitement des données : août et janvier.<br><br>-d'analyse :<br>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs |  |              |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

| 1) Identification de l'indicateur   |  |             |
|---|--|-------------|
| Indicateur  | Nombre de documents de planification et de programmation élaborés  |             |
| Objectif  | Améliorer la qualité des programmations des dépenses   |             |
| Stratégie concernée   |  |             |
| Programme concerné par l'objectif   | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |             |
| Action concernée par l'objectif   | 02 - RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AU MINESEC  |             |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | DPPC   |             |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | CELPLAN - CELPROG  |             |
| 2) Description de l'indicateur  |  |             |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre de documents de la chaîne PPBS produits<br>-Nombre de conventions signées et mises en œuvre   |             |
| Unité de mesure   | Nombre   |             |
| Mode de calcul  | dénombrement   |             |
| Périodicité de la mesure  | SEMESTRIEL   |             |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021  | Valeur: 6   |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023  | Valeur: 6.0 |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023  | Valeur: 6   |
|   | Année: 2024  | Valeur: 6   |
|   | Année: 2025  | Valeur: 6   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)  |  |             |
| Source de données   | Rapports d'activités des différentes structures  |             |
| Mode de collecte des données  | exploitation des rapports d'activités de la chaîne PPBS et de la DPPC<br>rapports transmis par la DPPC   |             |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | *: DPPC<br>*Le responsable d'action  |             |
| Vérification/ Validation des données  | -: vérification des pièces justificatives des rapports d'activités   |             |
| Service responsable de la synthèse des données  | Responsable d'action   |             |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | Contrôleur de gestion  |             |
| Coût de collecte et d'analyse   |  |             |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |  |             |
| Limites et biais connus   | l'indicateur ne renseigne pas sur la qualité des documents produits  |             |
| Modalités d'interprétation  | -X (nombre) des documents de la chaîne PPBS ont été produits<br>-X (nombre) de conventions ont été signées et mises en œuvre au cours de la période. |             |
| 5) Commentaires   |  |             |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oCollecte des informations : juillet et décembre</li> <li>oTraitement des données : 15 jours.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</li> </ul> |  |             |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur   |   |               |
|---|---|---------------|
| Indicateur  | Taux d'exécution du budget  |               |
| Objectif  | Assurer une bonne exécution du budget et des programmes   |               |
| Stratégie concernée   |   |               |
| Programme concerné par l'objectif   | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Action concernée par l'objectif   | 03 - GESTION FINANCIERE ET DE BUDGETAIRE AU MINESEC   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | DRFM  |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | SDB, SBF, SBI, SM   |               |
| 2) Description de l'indicateur  |   |               |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Montant des dépenses engagées<br>-Montant total du budget annuel du MINESEC                                     |               |
| Unité de mesure   | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul  | $(\text{Montant total des dépenses engagées} / \text{Montant total du budget annuel révisé du MINESEC}) \times 100$   |               |
| Périodicité de la mesure  | SEMESTRIEL  |               |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021   | Valeur: 95,72 |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023   | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023   | Valeur: 100   |
|   | Année: 2024   | Valeur: 100   |
|   | Année: 2025   | Valeur: 100   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)  |   |               |
| Source de données   | Rapports d'activités de la DRFM   |               |
| Mode de collecte des données  | - exploitation des rapports d'activités de la Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM)<br>- transmission des rapports d'activités par la DRFM |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | *DRFM<br>* le contrôleur de gestion   |               |
| Vérification/ Validation des données  | vérification des pièces justificatives des données des rapports d'activités   |               |
| Service responsable de la synthèse des données  | Responsable d'action  |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | Contrôleur de gestion   |               |
| Coût de collecte et d'analyse   |   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |   |               |
| Limites et biais connus   | l'indicateur ne renseigne pas sur le niveau d'exécution du budget alloué aux activités de la feuille de route et du plan d'action                               |               |
| Modalités d'interprétation  | Au cours de la période, le budget du Ministère a été exécuté à hauteur de X%  |               |
| 5) Commentaires   |   |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur RAS<br/>           *Collecte des informations : Mars, Juin, Septembre et Décembre<br/>           *Traitement des données : 15 jours.</p> <p>-Préparer les modalités d'analyse :<br/>           Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</p> |   |               |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |  |               |
|--|--|---------------|
| Indicateur   | Pourcentage des dossiers traités (SIGIPES)   |               |
| Objectif   | Améliorer la qualité de la gestion administrative du personnel   |               |
| Stratégie concernée  |  |               |
| Programme concerné par l'objectif  | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Action concernée par l'objectif  | 04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | DRH  |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | SIGIPES  |               |
| 2) Description de l'indicateur   |  |               |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre total des dossiers traités par les services de gestion des carrières et de la solde<br>-Nombre total de dossiers reçus à la Direction des Ressources Humaines |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)  |               |
| Mode de calcul   | (Nombre total des dossiers traités par les services de gestion des carrières et de la solde / Nombre total de dossiers reçus à la Direction des Ressources Humaines) x 100   |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL   |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021  | Valeur: 70    |
| Cible fixée à la fin de l'action   | Année: 2023  | Valeur: 96.18 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023  | Valeur: 96,18 |
|  | Année: 2024  | Valeur: 97    |
|  | Année: 2025  | Valeur: 100   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |  |               |
| Source de données  | Rapports d'activités de la Direction des Ressources Humaines   |               |
| Mode de collecte des données   | -exploitation des rapports d'activités de la DRH<br>- rapports d'activités transmis par le DRH   |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | *DRH<br>*le responsable d'action   |               |
| Vérification/ Validation des données   | - vérification des pièces justificatives des rapports d'activités  |               |
| Service responsable de la synthèse des données   | Responsable d'action   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Contrôleur de gestion  |               |
| Coût de collecte et d'analyse  |  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |  |               |
| Limites et biais connus  | L'indicateur ne renseigne pas sur le délai moyen de traitement des dossiers  |               |
| Modalités d'interprétation   | X pourcent des dossiers de carrière et de solde reçus à la DRH ont été traités   |               |
| 5) Commentaires  |  |               |
| reçus et des dossiers traités)<br>oCollecte des informations : Mars, Juin, Septembre et décembre<br>oTraitement des données : 15 jours.<br><br>-Préparer les modalités d'analyse :<br>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs |  |               |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur   |   |              |
|---|---|--------------|
| Indicateur  | Pourcentage des rapports d'activités collectés et exploités   |              |
| Objectif  | Améliorer la collecte et la gestion de l'information dans les services centraux et déconcentrés du MINESEC  |              |
| Stratégie concernée   |   |              |
| Programme concerné par l'objectif   | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |              |
| Action concernée par l'objectif   | 05 - COORDINATION   |              |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif   | SG  |              |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif   | CELSUI  |              |
| 2) Description de l'indicateur  |   |              |
| Nature précise des données à utiliser   | Quelles sont les informations à collecter ?<br>Rapports d'activités des services centraux et des Délégations régionales   |              |
| Unité de mesure   | pourcentage (%)   |              |
| Mode de calcul  | (Nombre de rapports d'activités collectées par la Cellule de Suivi du MINESEC / Nombre total de rapports d'activités attendus) x 100<br>NB : nombre de rapports d'activités attendus = 76 |              |
| Périodicité de la mesure  | SEMESTRIEL  |              |
| Dernier résultat connu  | Année: 2021   | Valeur: 93   |
| Cible fixée à la fin de l'action  | Année: 2023   | Valeur: 95.0 |
| Prévisions annuelles  | Année: 2023   | Valeur: 95   |
|   | Année: 2024   | Valeur: 96   |
|   | Année: 2025   | Valeur: 97   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)  |   |              |
| Source de données   | Directions centrales, Inspections de pédagogie et Délégations régionales  |              |
| Mode de collecte des données  | -Rapports transmis à la CELSUI par les responsables des structures concernées<br>-bordereau de transmission   |              |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données  | *services centraux et délégations régionales<br>* contrôleur de gestion   |              |
| Vérification/ Validation des données  | -Examen des pièces justificatives de l'effectivité des actions présentées dans les rapports   |              |
| Service responsable de la synthèse des données  | Cellule du Suivi  |              |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses   | Cellule du Suivi  |              |
| Coût de collecte et d'analyse   |   |              |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur   |   |              |
| Limites et biais connus   | Difficultés de vérifier en temps réel l'effectivité des actions réalisées dans les services déconcentrés  |              |
| Modalités d'interprétation  | X pourcent des structures centrales et déconcentrées ont été coordonnées de manière satisfaisante au cours de la période  |              |
| 5) Commentaires   |   |              |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (préciser le canevas des rapports d'activités à produire, le délai de transmission de ces rapports et le mode de leur exploitation)<br/> oCollecte des informations : juillet et décembre      Traitement des données : Juillet et janvier.</p> <p>-Préparer les modalités d'analyse :<br/> oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs : activités prévues, activités réalisées, taux d'exécution physique, taux d'exécution financière, difficultés rencontrées, solutions implémentées, perspectives et recommandations)</p> |   |              |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Pourcentage des structures auditées et contrôlées   |               |
| Objectif   | Evaluer la qualité du fonctionnement et du rendement des services centraux, déconcentrés et sous-tutelle  |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif  | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  |               |
| Action concernée par l'objectif  | 06 - AUDIT INTERNE ET CONTROLE AU MINESEC   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | IGS   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | IS1   |               |
| 2) Description de l'indicateur   |   |               |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre de structures auditées et contrôlées au cours de la période<br>-Nombre total de structures à auditer et à contrôler au cours de la période |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | Nombre de structures auditées et contrôlées/ Nombre total de structures à auditer et à contrôler x 100  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021   | Valeur: 109   |
| Cible fixée à la fin de l'action   | Année: 2023   | Valeur: 100.0 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 100   |
|  | Année: 2024   | Valeur: 100   |
|  | Année: 2025   | Valeur: 100   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |   |               |
| Source de données  | Rapports d'activités de l'Inspection Générale des Services  |               |
| Mode de collecte des données   | -Exploitation des rapports d'activités des Inspecteurs de Services<br>- Transmission de rapports d'activités  |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | * Inspection des Services<br>* Inspecteur Général des Services  |               |
| Vérification/ Validation des données   | Existence des rapports d'audits et de missions de contrôle  |               |
| Service responsable de la synthèse des données   | Responsable de l'action   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Responsable de l'action   |               |
| Coût de collecte et d'analyse  |   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |   |               |
| Limites et biais connus  | L'indicateur ne mesure pas l'effort d'audit et contrôle par rapport à toutes les structures centrales et déconcentrées  |               |
| Modalités d'interprétation   | X pourcent des structures à auditer et à contrôler l'ont effectivement été au cours de la période   |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oCollecte des informations : juillet et – décembre</li> <li>oTraitement des données : août et janvier.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</li> </ul> |   |               |

**PROGRAMME 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR...**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur  |  |
|--|--|
| Indicateur   | Pourcentage des avis juridiques émis   |
| Objectif   | Développer la culture juridique, préserver les intérêts de l'Etat en justice et veiller au respect des normes et procédures juridiques   |
| Stratégie concernée  |  |
| Programme concerné par l'objectif  | 107 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |
| Action concernée par l'objectif  | 07 - VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE   |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif  | *Division des Affaires Juridiques  |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif  | *: le contrôleur de gestion du programme   |
| 2) Description de l'indicateur   |  |
| Nature précise des données à utiliser  | Quelles sont les informations à collecter ?<br>-Nombre de demandes d'avis adressées à la Division des Affaires Juridiques<br>-Nombre d'avis émis par la Division des Affaires Juridiques |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)  |
| Mode de calcul   | (Nombre total d'avis juridiques émis / Nombre total de demandes d'avis juridiques) x 100   |
| Périodicité de la mesure   | SEMESTRIEL   |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021      Valeur: 93  |
| Cible fixée à la fin de l'action   | Année: 2023      Valeur: 100.0   |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023      Valeur: 100   |
|  | Année: 2024      Valeur: 100   |
|  | Année: 2025      Valeur: 100   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)   |  |
| Source de données  | Rapports d'activités des différentes structures  |
| Mode de collecte des données   | -Exploitation des rapports d'activités de la Division des Affaires Juridiques<br>-Transmission du rapport d'activités de la DAJ  |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données   | *Division des Affaires Juridiques<br>*: le contrôleur de gestion du programme  |
| Vérification/ Validation des données   | vérification des pièces justificatives des données du rapport de la DAJ  |
| Service responsable de la synthèse des données   | Responsable de l'action  |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses  | Contrôleur de gestion  |
| Coût de collecte et d'analyse  |  |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur  |  |
| Limites et biais connus  | L'indicateur ne renseigne pas sur la pertinence des avis juridiques émis   |
| Modalités d'interprétation   | X pourcent des demandes d'avis juridiques adressées à la Division des Affaires Juridiques ont été satisfaites  |
| 5) Commentaires  |  |
| <p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (création de registres d'enregistrement des demandes d'avis juridiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oCollecte des informations : juillet et décembre</li> <li>oTraitement des données : juillet et janvier.</li> </ul> <p>-Préparer les modalités d'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>oDescription des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</li> </ul> |  |

#### ■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION |  | DEPENSES COURANTES    |                       | DEPENSES EN CAPITAL |                    | TOTAL                 |                       |
|--------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                |  | AE                    | CP                    | AE                  | CP                 | AE                    | CP                    |
| 01                             | RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION                            | 86 500 000            | 86 500 000            | 0                   | 0                  | 86 500 000            | 86 500 000            |
| 02                             | RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION AU MINESEC | 154 000 000           | 154 000 000           | 0                   | 0                  | 154 000 000           | 154 000 000           |
| 03                             | GESTION FINANCIERE ET DE BUDGETAIRE AU MINESEC                   | 5 703 600 000         | 5 703 600 000         | 440 000 000         | 440 000 000        | 6 143 600 000         | 6 143 600 000         |
| 04                             | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES                                  | 34 155 000 000        | 34 155 000 000        | 0                   | 0                  | 34 155 000 000        | 34 155 000 000        |
| 05                             | COORDINATION   | 3 283 000 000         | 3 283 000 000         | 125 000 000         | 125 000 000        | 3 408 000 000         | 3 408 000 000         |
| 06                             | AUDIT INTERNE ET CONTROLE AU MINESEC                             | 218 000 000           | 218 000 000           | 0                   | 0                  | 218 000 000           | 218 000 000           |
| 07                             | VEILLE ET CONSEIL JURIDIQUE                                      | 59 000 000            | 59 000 000            | 0                   | 0                  | 59 000 000            | 59 000 000            |
| <b>TOTAL</b>                   |  | <b>43 659 100 000</b> | <b>43 659 100 000</b> | <b>565 000 000</b>  | <b>565 000 000</b> | <b>44 224 100 000</b> | <b>44 224 100 000</b> |

## **9. PROGRAMME 112**

**INTENSIFICATION DE LA  
PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE  
LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES  
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME**

**WILFRED BAMBO NYEANCHI**



## ■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

En rapport avec la SND, le contexte stratégique de ce programme présente les défis ci-après :

- La qualité du système d'éducation et de formation, l'employabilité, l'entrepreneuriabilité, les contenus et la qualité de l'offre d'éducation ne sont pas toujours en adéquation avec la demande du système productif en termes de main d'œuvre et d'entrepreneurs ou créateurs d'entreprise;
- A cet effet, l'enseignement technique et professionnel devrait:
  - promouvoir l'accès égal des jeunes à un enseignement technique et professionnel de qualité et à un coût abordable ;
  - (ii) favoriser l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi décent et/ou à l'entrepreneuriat de qualité dans les métiers des sous-secteurs moteurs de l'industrialisation (énergie, agro industries, forêt-bois, coton, textile, cuir etc.) ;
  - (iii) renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et de formation ; (iv) densifier la formation des formateurs dans l'Entrepreneuriat et les Sciences et Technologies (ST) ;
  - (iv) ouvrir des classes spécialisées en vue de renforcer la professionnalisation et la qualité des enseignements aussi bien pour l'emploi que pour l'entreprise;
  - (v) mettre en place une plateforme de révision des curricula de formation entre les ministères en charge de l'éducation;
  - (vi) développer le système de valorisation des acquis de l'expérience ;
  - et (vii) adapter le cadre juridique qui régit le secteur aux nouvelles orientations.

En outre, pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant : la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme ; le développement d'une culture de synthèse et ; la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme.

Ce Programme dont l'objectif global est d'adapter les formations à l'environnement socioéconomique, s'articule autour de trois actions:

Action 1: Renforcement De L'offre de Formation Professionnalisante;

Action 2: Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire;

Action 3: Renforcement de la compétitivité de la formation et de l'innovation

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 1** Accroître les compétences professionnelles des apprenants du secondaire technique et professionnel

|   | INDICATEURS  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Pourcentage des apprenants par sexe, dans les filières porteuses | %               | 2021                | 13,24  | 2023         | 19,5   |

| 1) Identification de l'indicateur                                  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Pourcentage des apprenants par sexe, dans les filières porteuses  |               |
| Objectif   | Accroître les compétences professionnelles des apprenants du secondaire technique et professionnel  |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 112 - INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES   |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | DESTP   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | Structures responsables :<br>-DPPC<br>-IPTI<br>- IPSTT  |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |   |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Indicateur : Données quantitatives<br>Numérateur : Effectif total des élèves par sexe des filières porteuses de l'enseignement secondaire technique et professionnel<br>Dénominateur : Effectif total des élèves par sexe de l'enseignement secondaire technique et professionnel |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | (Effectif total des élèves par sexe des filières porteuses de l'enseignement secondaire technique et professionnel / Effectif total des élèves par sexe de l'enseignement secondaire technique et professionnel)X 100   |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020   | Valeur: 13,24 |
| Cible fixée à la fin du programme                                  | Année: 2023   | Valeur: 19,5  |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 19,50 |
|  | Année: 2024   | Valeur: 22,80 |
|  | Année: 2025   | Valeur: 25    |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |   |               |
| Source de données  | Les données proviennent des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel   |               |
| Mode de collecte des données                                       | Missions de collecte des données sur le terrain   |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | Structures responsables :<br>-DPPC<br>- DESTP<br>-IPTI<br>- IPSTT<br><br>La DESTP est responsable du contrôle qualité des données collectées  |               |
| Vérification/ Validation des données                               | Les données sont traitées sur ordinateurs   |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | Sous-direction des études et des statistiques de la DESTP   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | Sous-direction des études et des statistiques de la DESTP   |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      | Les moyens à mobiliser sont particulièrement ceux relatifs aux différents déplacements sur le terrain pour la collecte des données  |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |   |               |
| Limites et biais connus  |   |               |
| Modalités d'interprétation   |   |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
|  |   |               |

## ■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE EN MILIEU SCOLAIRE
- ACTION 03:** DÉVELOPPEMENT CHEZ LES APPRENANTS, DES APTITUDES COMPLÉMENTAIRES LIÉES AU BILINGUISME ET AU MULTICULTURALISME

## ■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

## ■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION 01

#### RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Cette action porte sur les trois modes de développement des filières professionnelles:

- la mise en place des lycées des métiers sur financement conjoint;
- la construction et l'équipement des lycées agricoles (1 par région);

l'élaboration des programmes d'études et l'équipement des ateliers de pratique professionnelle des filières professionnelles ouvertes dans les lycées techniques .

**OBJECTIF 1.** Optimiser l'offre de formation technique et professionnelle

|   | INDICATEURS                                   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Nombre des Lycées professionnels fonctionnels | nb              | 2021                | 2      | 2023         | 7      |

### ACTION 02

#### Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire

Cette action porte sur la poursuite des travaux de mise en place des mini-incubateurs, l'initiation des apprenants de l'enseignement général à l'entrepreneuriat, l'organisation des Journées Portes Ouvertes, la formation en alternance et les travaux d'application dans les établissements d'enseignement technique et professionnel.

**OBJECTIF 1.** Développer chez les apprenants, l'esprit et les compétences d'entrepreneurs

|   | INDICATEURS   | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|---|---|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|   |   |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1 | Pourcentage des apprenants du secondaire technique en fin de cycle ayant accès aux centres d'incubation de microentreprises, par sexe | %               | 2021                | 3      | 2023         | 6      |

**ACTION 03**

Développement chez les apprenants, des aptitudes complémentaires liées au bilinguisme et au multiculturalisme

Cette action porte sur la promotion du bilinguisme, les arts et le patrimoine culturel national ainsi que la généralisation de l'utilisation des TIC comme outil de travail.

**OBJECTIF 1.** Renforcer le bilinguisme et la citoyenneté des lauréats du secondaire technique et professionnel

| INDICATEURS |  | UNITE DE MESURE | VALEUR DE REFERENCE |        | VALEUR CIBLE |        |
|-------------|--|-----------------|---------------------|--------|--------------|--------|
|             |  |                 | ANNEE               | VALEUR | ANNEE        | VALEUR |
| 1           | Pourcentage des élèves par sexe, ayant accès aux établissements bilingues d'enseignement secondaire technique et professionnel | %               | 2021                | 1,5    | 2023         | 8      |

**PROGRAMME 112 - INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**  
**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

| 1) Identification de l'indicateur                                  |   |             |
|--|---|-------------|
| Indicateur   | Nombre des Lycées professionnels fonctionnels   |             |
| Objectif   | Optimiser l'offre de formation technique et professionnelle   |             |
| Stratégie concernée  |   |             |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 112 - INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES |             |
| Action concernée par l'objectif                                    | 01 - RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE   |             |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | DESTP   |             |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | Structures responsables :<br>-DPPC<br>- DESTP<br>-IPTI<br>- IPSTT<br>-DRFM  |             |
| 2) Description de l'indicateur                                     |   |             |
| Nature précise des données à utiliser                              | Données quantitatives   |             |
| Unité de mesure  | Nombre  |             |
| Mode de calcul   | Enumération   |             |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |             |
| Dernier résultat connu   | Année: 2020   | Valeur: 2   |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023   | Valeur: 7.0 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 7   |
|  | Année: 2024   | Valeur: 8   |
|  | Année: 2025   | Valeur: 9   |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |   |             |
| Source de données  | Les données proviennent des Directions techniques (IPTI-IPSTT-DESTP-DRFM-DPPC)  |             |
| Mode de collecte des données                                       | Exploitation des rapports d'activités des différentes Directions techniques   |             |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | Structures responsables :<br>-DPPC<br>- DESTP<br>-IPTI<br>- IPSTT<br>-DRFM  |             |
| Vérification/ Validation des données                               | Comptage physique des extrants produits   |             |
| Service responsable de la synthèse des données                     | IPTI-IPSTT-DRFM   |             |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | IPTI-IPSTT-DRFM   |             |
| Coût de collecte et d'analyse                                      |   |             |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |   |             |
| Limites et biais connus  |   |             |
| Modalités d'interprétation   |   |             |
| 5) Commentaires  |   |             |
|  |   |             |

| 1) Identification de l'indicateur                                  |   |             |
|--|---|-------------|
| Indicateur   | Pourcentage des apprenants du secondaire technique en fin de cycle ayant accès aux centres d'incubation de microentreprises, par sexe     |             |
| Objectif   | Développer chez les apprenants, l'esprit et les compétences d'entrepreneurs   |             |
| Stratégie concernée  |   |             |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 112 - INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES       |             |
| Action concernée par l'objectif                                    | 02 - Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire  |             |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | - DESTP<br>- IPTI<br>- IPSTT  |             |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | IPTI-IPSTT  |             |
| 2) Description de l'indicateur                                     |   |             |
| Nature précise des données à utiliser                              | Données quantitatives   |             |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |             |
| Mode de calcul   | Effectif total des élèves du secondaire technique ayant accès aux centres d'incubation/ Effectif total des élèves du secondaire technique |             |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |             |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021   | Valeur: 3   |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023   | Valeur: 6.0 |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 6   |
|  | Année: 2024   | Valeur: 8   |
|  | Année: 2025   | Valeur: 10  |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |   |             |
| Source de données  | Les données proviennent des Directions techniques et des Délégations régionales du MINESEC  |             |
| Mode de collecte des données                                       | Exploitation des rapports d'activités des différentes Directions techniques et des Délégations régionales du MINESEC                      |             |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | Structures responsables :<br>- DESTP<br>- IPTI<br>- IPSTT   |             |
| Vérification/ Validation des données                               |   |             |
| Service responsable de la synthèse des données                     | IPTI-IPSTT  |             |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | IPTI-IPSTT  |             |
| Coût de collecte et d'analyse                                      |   |             |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |   |             |
| Limites et biais connus  |   |             |
| Modalités d'interprétation   |   |             |
| 5) Commentaires  |   |             |
|  |   |             |

| 1) Identification de l'indicateur                                  |   |               |
|--|---|---------------|
| Indicateur   | Pourcentage des élèves par sexe, ayant accès aux établissements bilingues d'enseignement secondaire technique et professionnel      |               |
| Objectif   | Renforcer le bilinguisme et la citoyenneté des lauréats du secondaire technique et professionnel                                    |               |
| Stratégie concernée  |   |               |
| Programme concerné par l'objectif                                  | 112 - INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES |               |
| Action concernée par l'objectif                                    | 03 - Développement chez les apprenants, des aptitudes complémentaires liées au bilinguisme et au multiculturalisme                  |               |
| Service responsable de l'atteinte de l'objectif                    | IGE   |               |
| Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif      | DESTP   |               |
| 2) Description de l'indicateur                                     |   |               |
| Nature précise des données à utiliser                              | Données quantitatives   |               |
| Unité de mesure  | pourcentage (%)   |               |
| Mode de calcul   | $(\text{Nombre d'activités réalisées} / \text{Nombre d'activités programmées}) \times 100$  |               |
| Périodicité de la mesure   | ANNUEL  |               |
| Dernier résultat connu   | Année: 2021   | Valeur: 1,50  |
| Cible fixée à la fin de l'action                                   | Année: 2023   | Valeur: 8.0   |
| Prévisions annuelles   | Année: 2023   | Valeur: 8     |
|  | Année: 2024   | Valeur: 12,50 |
|  | Année: 2025   | Valeur: 15,50 |
| 3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données) |   |               |
| Source de données  | Les données proviennent des Directions techniques et des Délégations régionales du MINESEC  |               |
| Mode de collecte des données                                       | Exploitation des rapports d'activités des différentes Directions techniques et des Délégations régionales du MINESEC                |               |
| Services ou organismes responsables de la collecte des données     | Structures responsables :<br>- DESTP<br>- IPTI<br>- IPSTT   |               |
| Vérification/ Validation des données                               |   |               |
| Service responsable de la synthèse des données                     | IPBIL   |               |
| Service interne ou structure externe responsable des analyses      | IPBIL   |               |
| Coût de collecte et d'analyse                                      |   |               |
| 4) Modalités d'interprétation de l'indicateur                      |   |               |
| Limites et biais connus  |   |               |
| Modalités d'interprétation   |   |               |
| 5) Commentaires  |   |               |
|  |   |               |

#### ■ 9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

| NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION |   | DEPENSES COURANTES    |                       | DEPENSES EN CAPITAL  |                      | TOTAL                 |                       |
|--------------------------------|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                |   | AE                    | CP                    | AE                   | CP                   | AE                    | CP                    |
| 01                             | RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE  | 66 353 000 000        | 66 353 000 000        | 5 932 000 000        | 5 932 000 000        | 72 285 000 000        | 72 285 000 000        |
| 02                             | Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire   | 382 000 000           | 382 000 000           | 80 000 000           | 80 000 000           | 462 000 000           | 462 000 000           |
| 03                             | Développement chez les apprenants, des aptitudes complémentaires liées au bilinguisme et au multiculturalisme | 759 000 000           | 759 000 000           | 175 000 000          | 175 000 000          | 934 000 000           | 934 000 000           |
| <b>TOTAL</b>                   |   | <b>67 494 000 000</b> | <b>67 494 000 000</b> | <b>6 187 000 000</b> | <b>6 187 000 000</b> | <b>73 681 000 000</b> | <b>73 681 000 000</b> |